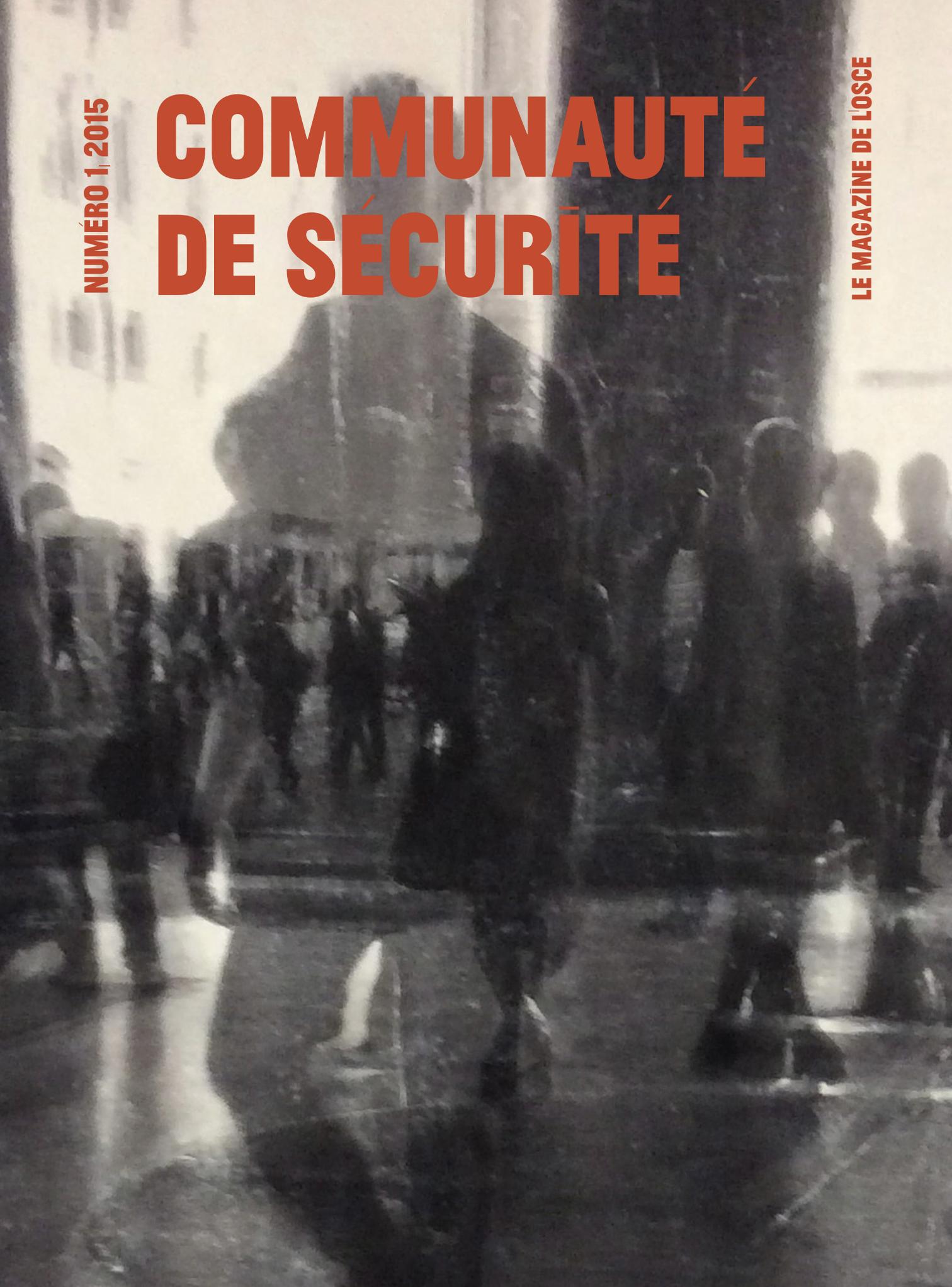


NUMÉRO 1, 2015

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE L'OSCE



Aperçu général »



1 Helsinki Il y a 40 ans, le 1er août 1975, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est achevée par la signature de l'Acte final de Helsinki. Les principes qui ont été convenus à l'époque pour régir les relations entre États sont, aujourd'hui, plus valables que jamais. _16

2 Ukraine Plus d'un million de personnes ont fui vers l'est de l'Ukraine pour échapper au conflit violent qui fait rage dans le Donbass. Le bureau ukrainien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est passé à la vitesse supérieure afin de venir en aide à ceux qui sont devenus des étrangers dans leur propre pays. _9

3 Corée Séoul a accueilli la Conférence asiatique de l'OSCE pour la quatrième fois cette année, les 1er et 2 juin. L'OSCE peut-elle servir d'inspiration pour l'Asie ? Le Vice-Ministre coréen Shin Dong-ik examine la question. _ 22

4 Ouzbékistan Marta, la principale organisation lettone de défense des intérêts des femmes, a étendu ses activités à l'Ouzbékistan et à d'autres pays d'Asie centrale. Les femmes à Riga et à Tachkent ont plus en commun qu'on ne pourrait le croire, dit Iluta Lce, la fondatrice et directrice de Marta. _32

Table des matières » Numero 1/2015

#OSCE_4

GROS PLAN SUR L'UKRAINE

L'OSCE en Ukraine _7



Quand un million de personnes doivent fuir _9

Ténèbres et lumière : instantanés de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine _12



HELSINKI+40

Raviver l'esprit de Helsinki : les 40 ans de l'Acte final _16

Le Décalogue de Helsinki : la où tout a commencé _18

Le moment est-il venu pour l'OSCE d'adopter une nouvelle stratégie ? _21



ENTRETIEN

L'OSCE : une source d'inspiration pour l'Asie

Entretien avec Shin Dong-ik, Vice-Ministre chargé des questions multilatérales et mondiales au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée _22

À LA PREMIÈRE PERSONNE

Un Japonais en Bosnie _26

DANS LES COULISSES DE L'OSCE

La Troïka de l'OSCE _28

MONDE UNIVERSITAIRE

Repenser l'OSCE et la sécurité en Europe _29

SOCIÉTÀ CIVILE

Marta en Ouzbékistan _32



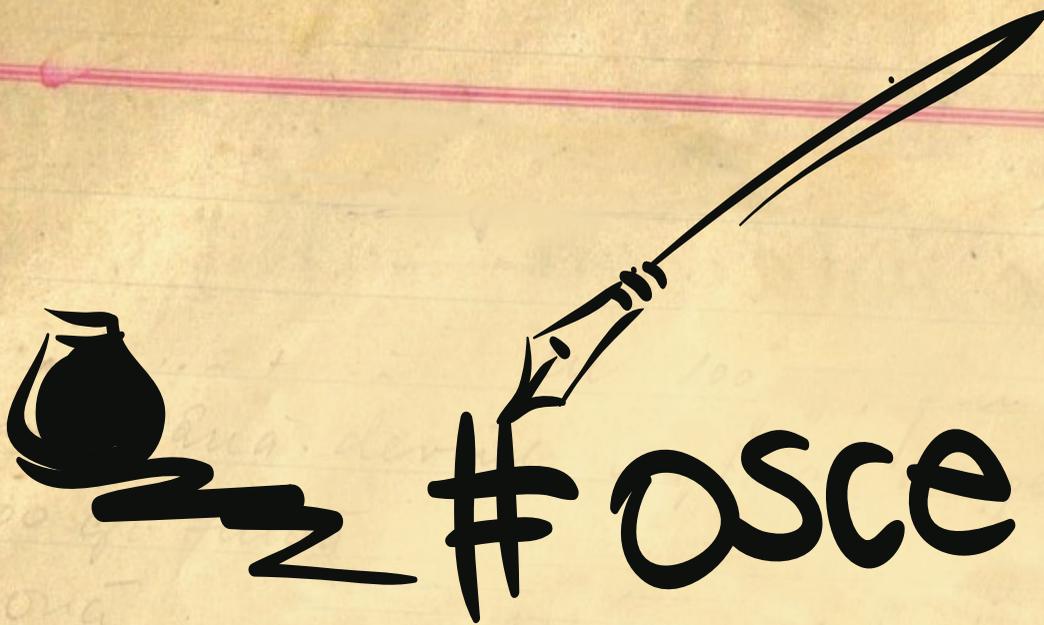
Divers _34

Image de couverture © Christiano de Matteis

Évoquant la dualité du visible et de l'invisible, de l'explicite et de l'implicite, les images photographiques retraitées de l'artiste italien Christiano de Matteis sont des métaphores du déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays et – plus généralement – de la condition humaine.

www.lostudioarte.com





Helsinki +40

Le 1er août 2015, l'Acte final de Helsinki aura 40 ans. Le document qui a mis fin à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et enfoncé le premier clou dans le cercueil de la guerre froide continue de guider les travaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le rôle de premier plan joué par l'OSCE pour répondre au conflit tragique en Ukraine et dans son voisinage a rendu superflu toute introspection au sujet de la nécessité qu'elle perdure. Mais si l'OSCE doit être efficace à l'avenir, elle a besoin de réponses à de graves questions. Comment une telle situation a-t-elle pu se produire dans l'Europe du XXI^e siècle ? Comment faire en sorte qu'elle ne se reproduise plus ?

En septembre 2014, ces questions ont conduit le Président en exercice suisse de l'OSCE, Didier Burkhalter, à convoquer une séance spéciale des ministres des États participants de l'OSCE qui assistaient au segment de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Ces mêmes questions ont aussi orienté les débats menés à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Bâle les 5 et 6 décembre et amené la Troïka de l'OSCE de 2015 (Suisse, Serbie et Allemagne) à charger un groupe de personnes éminentes de repenser la sécurité européenne en tant que projet commun. La sécurité européenne sera assurément le thème dominant de la manifestation spéciale qui sera organisée pour célébrer l'anniversaire de l'Acte final cet été.

À l'invitation du Président en exercice de l'Organisation, le Ministre des affaires étrangères serbe Ivica Dačić, les représentants des États participants de l'OSCE se rencontreront le 10 juillet 2015 dans le cadre d'une **réunion informelle de haut niveau à Helsinki dans la salle Finlandia**, où l'Acte final avait été signé. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE célébrera également cet anniversaire lorsqu'elle se réunira à Helsinki pour sa session annuelle, du 5 au 9 juillet.

Journées de la sécurité de l'OSCE

« Je suis arabe, musulmane, je suis une femme et je suis libre – je ne suis probablement pas celle que vous pensez que je suis. Je crois que nous sommes tous, à un certain niveau, coupables de stéréotypes. De l'est à l'ouest, du nord au sud de la Méditerranée, nous ne nous connaissons pas vraiment. Pour moi, la clé réside dans l'éducation, l'éducation par les médias », a déclaré la présentatrice de télévision et productrice marocaine, Leïla Ghandi. Elle s'exprimait à la session de nuit qui a marqué le début des Journées de la sécurité de l'OSCE accueillies par le Secrétaire général de l'Organisation, Lamberto Zannier, les 21 et 22 mai à Vienne sur le thème « **Bâtir des passerelles : promouvoir le dialogue pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent** ».

Vous pouvez suivre les débats à l'adresse :

www.osce.org/secretariat/159801

La question de la prévention de la radicalisation a été l'une des questions soulevées, parmi de nombreuses autres, au Centre Wilson à Washington D.C., le 17 mars, au cours de la première Journée de la sécurité tenue hors de Vienne depuis le lancement de ces journées en 2012. L'Ukraine, l'Afghanistan et les stratégies pour l'avenir ont été les principaux thèmes de cette journée consacrée aux défis actuels pour la sécurité euro-atlantique : stratégies de coopération et solutions conjointes.

Le rapport correspondant peut être lu à l'adresse :

www.osce.org/secretariat/160461

Eau et sécurité

Les inondations dévastatrices de l'année dernière dans les Balkans occidentaux ont incité la Présidence serbe de l'Organisation à choisir la gouvernance de l'eau pour thème du 23e **Forum économique et environnemental** de l'OSCE.

« En conjuguant nos efforts et en élaborant des systèmes prévisionnels, nous pouvons surmonter cette menace et offrir à nos citoyens la sécurité dont ils ont besoin », a déclaré Dražen Kurečić, Président de la Commission internationale pour la protection du Danube et Ministre croate délégué à l'agriculture, à la deuxième réunion préparatoire du Forum tenue à Belgrade les 11 et 12 mai. La première réunion préparatoire s'est déroulée à Vienne les 26 et 27 janvier et la réunion de clôture est prévue à Prague du 14 au 16 septembre.

Les documents de la réunion peuvent être consultés à l'adresse : www.osce.org/event/23rd_eef_prep2

Lutte contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains grâce à la justice pénale

Je suis persuadé que cette réunion contribuera à renforcer les capacités des services de police à enquêter sur les groupes criminels organisés qui introduisent clandestinement des migrants ou se livrent au trafic d'êtres humains, à les poursuivre et à les démanteler », a déclaré Alexey Lyzhenkov, Coordonnateur des activités de l'OSCE pour lutter contre les menaces transnationales, à la Réunion annuelle d'experts de la police de l'OSCE organisée à Belgrade les 28 et 29 mai par l'Unité pour les questions stratégiques de police du Département des menaces transnationales et la Présidence serbe.

Des spécialistes de la justice pénale et des représentants d'organisations internationales y ont examiné les nouvelles tendances, dont le nombre anormalement bas de poursuites et de condamnations des trafiquants. Leur recommandation : redoubler d'efforts pour identifier les groupes criminels et les traduire en justice. Il ne suffit pas, pour ce faire, de mettre en œuvre le cadre juridique international ; les divergences entre les législations et les pratiques nationales doivent être recensées et, là où cela s'avère nécessaire, aplanies, par exemple au travers de formations et d'exercices transfrontaliers. Les stratégies nationales doivent faire participer les multiples organismes concernés et la société civile. Ces conclusions clés et d'autres – 21 au total – aideront à orienter les futurs travaux de l'OSCE dans ce domaine.

Conférence asiatique de l'OSCE à Séoul

Le logo de la Conférence asiatique de l'OSCE 2015 tenue à Séoul les 1er et 2 juin s'inspirait d'un caractère coréen traditionnel pour symboliser le fait que l'Europe et l'Asie sont «sous le même toit». Si des menaces géopolitiques pèsent actuellement sur la sécurité en Europe, les défis qui se posent deviennent carrément gigantesques si l'on ajoute à ces menaces les multiples problèmes auxquels l'Asie du Nord-Est est confrontée. La mise au point d'armes nucléaires par la Corée du Nord, les développements récents en mer de Chine méridionale et les tensions dans les airs, en mer, sur terre et dans le cyberspace ont été quelques-uns des éléments énumérés par le Ministre coréen des affaires étrangères Yun Byung-se dans son discours d'ouverture. « Toutefois, pour nous, ces perspectives peu réjouissantes signifient dans la pratique qu'il existe de vastes possibilités de coopération », a-t-il déclaré. L'un des domaines les plus prometteurs à avoir été examinés était celui de mener des travaux communs sur les mesures de confiance dans le domaine de la cybersécurité. Le Ministre thaïlandais des affaires étrangères a fait savoir que son pays se proposait d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE l'année prochaine.■

Les déclarations faites à la conférence et son résumé (disponible prochainement) peuvent être consultés sur la page Web de la conférence à l'adresse : www.osce.org/networks/147716



2015 OSCE-ASIAN
CONFERENCE hosted by **KOREA**

L'OSCE en Ukraine*

Décembre 2014 - juin 2015



Médiation et négociation

Le Président en exercice de l'OSCE, Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, saisit toutes les occasions qui lui sont données pour exhorter toutes les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'ensemble de mesures pour la mise en œuvre des accords de Minsk, dont les dirigeants allemand, français, russe et ukrainien sont convenus lors de leur réunion dans le cadre du format de Normandie le 12 février.

En soutien à la Présidence de l'OSCE, le Secrétaire général de l'Organisation, Lamberto Zannier, s'est rendu à plusieurs reprises en Ukraine. Au cours de nombreuses rencontres de haut niveau avec les acteurs concernés, il s'est entretenu de la situation et du rôle joué par l'OSCE pour maintenir un dialogue ouvert et inclusif.

Le Président en exercice a renouvelé la diplomate suisse, Heidi Tagliavini, dans ses fonctions de Représentante spéciale en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral. Mme Tagliavini a achevé son mandat en juin et l'Ambassadeur Martin Sadjik (Autriche) lui a succédé.

En application des dispositions énoncées dans l'ensemble de mesures adopté le 12 février et faisant suite à des consultations au sein de la Troïka de l'OSCE

(Suisse, Serbie et Allemagne), le Président en exercice a nommé des représentants de l'OSCE pour diriger, sous les auspices du Groupe de contact trilatéral, des groupes de travail sur la sécurité, les questions politiques, les PDI et les réfugiés, l'assistance humanitaire, les questions économiques et le relèvement.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE, sous la conduite de son Président, Ilka Kanerva, facilite le dialogue en vue de promouvoir le règlement de la crise, notamment en organisant certains des seuls contacts entre parlementaires russes et ukrainiens.

Observation

Le 12 mars, le Conseil permanent a décidé de prolonger le mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine de 12 mois jusqu'au 31 mars 2016 et d'autoriser l'augmentation du nombre d'observateurs à 1 000 personnes au maximum, si nécessaire. Au 17 juin, on dénombrait au total 771 membres de mission, dont 483 observateurs internationaux (y compris 10 chefs d'équipe) de plus de 40 États participants de l'OSCE.

Dans l'ensemble de mesures adopté le 12 février pour la mise en œuvre des accords de Minsk, il est fait spécialement mention de l'OSCE, laquelle s'y voit confier le rôle d'observer et de vérifier le respect du cessez-le-feu ainsi que le retrait des armes lourdes en vue de créer une zone de sécurité et le retrait de toutes les formations militaires étrangères, du matériel militaire et des mercenaires du territoire ukrainien.

Depuis son déploiement en application de la Décision n° 1130 du Conseil permanent de l'OSCE du 24 juillet 2014, la Mission d'observation aux postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk a suivi le passage de plus de 2 300 000 personnes à travers les deux points de passage susmentionnés de la frontière russo-ukrainienne. Depuis l'adoption, le 12 février à Minsk, de l'ensemble de mesures pour la mise en œuvre des accords de Minsk, la Mission a vu augmenter le nombre de personnes revenant en Ukraine. Le 18 juin 2015, le mandat de la Mission a été prorogé de trois mois supplémentaires, jusqu'au 30 septembre 2015.

Droits et libertés

En janvier, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a mis en chantier un projet visant à identifier les crimes de haine et à y réagir ainsi qu'à assurer la liberté de religion et de conviction. Les bénéficiaires en sont la société civile, les communautés de religion ou de conviction et les institutions publiques ukrainiennes concernées. En avril, le BIDDH a lancé un projet de grande ampleur visant à renforcer le dialogue au sein de la société civile et avec les principales parties prenantes gouvernementales sur des questions liées à la dimension humaine. Dans le cadre de ce projet, le Bureau a formé des observateurs des droits de l'homme à Kiev et Kharkiv et prévoit de poursuivre son action à Odessa et Lviv.

La Haute Commissaire pour les minorités nationales, Astrid Thors, a continué de suivre la situation, y compris en se rendant fréquemment dans le pays, et de conseiller le gouvernement sur des questions liées aux relations interethniques. Elle a étudié attentivement toutes les possibilités de se rendre en Crimée pour y évaluer la situation sur le terrain. Ses principales préoccupations ont trait aux abus des droits de l'homme commis en Crimée et à la nécessité d'avoir des institutions qui bénéficient de la confiance de l'ensemble des citoyens.

La Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, a fait face à plus de 200 attaques contre des journalistes en Ukraine et dans son voisinage. Elle se rend dans le pays pour y évaluer directement la situation en matière de liberté des médias. Son Bureau accueille une série de débats-tables rondes sur la sécurité des journalistes avec des représentants des unions ukrainienne et russe de journalistes et il organisé, les 15 et 16 juin, une conférence internationale sur la sécurité des journalistes et la couverture des conflits, à laquelle plus de 400 personnes ont participé.

Coordonnateur des projets et Secrétariat

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a amorcé une initiative pluriannuelle intitulée « Dialogue national pour des réformes, la justice et le développement » à Kramatorsk, les 13 et 14 mai. Dans le cadre de ce projet, le Coordonnateur facilitera un dialogue national sur la teneur des réformes et s'efforcera d'assurer l'accessibilité et la transparence de la justice constitutionnelle, ainsi que d'accroître la participation de la société civile aux mécanismes de prévention des abus des droits de l'homme. Il soutiendra le développement d'une communauté ukrainienne de médiateurs et de facilitateurs du dialogue, projet qui s'inscrit dans le prolongement d'une conférence qu'il a organisée à Odessa du 10 au 12 décembre à l'intention d'experts nationaux et internationaux.

Le Coordonnateur continue de s'employer à protéger les enfants et autres civils contre les dangers des munitions militaires non explosées. En décembre et en janvier, il a fourni à 48 000 écoliers du Donbass et de communautés de PDI des manuels contenant des instructions de sécurité en la matière. En décembre et en février, il a formé des démineurs des services d'urgence de l'État et mis à leur disposition du matériel de protection.

Le Secrétariat de l'OSCE a continué d'apporter son concours à ses trois présences de terrain. De plus, des mesures spécifiques ont été arrêtées pour remédier à un certain nombre de problèmes, notamment dans les domaines de la police de proximité, de l'enlèvement des restes explosifs de guerre, de la prévention de la traite des êtres humains, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la promotion du rôle des femmes dans l'instauration de la paix et de la sécurité.

**Cet article actualisé fait suite à l'article intitulé "L'OSCE en Ukraine" paru dans les n° 3/2014 et 2/2014 de Communauté de sécurité. Pour les développements les plus récents à ce sujet, veuillez consulter le site internet public de l'OSCE à l'adresse www.osce.org*



Photo: Hussam Al Yamani

Quand un million de personnes doivent fuir

Par Sophie Hofbauer et Ursula Froese

Au 27 mai 2015, on dénombrait en Ukraine 1 315 600 personnes déplacées.¹ Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'efforce de protéger ceux et celles qui ont été pris au piège du conflit dans l'est de l'Ukraine ou contraints de se réfugier dans d'autres régions du pays. L'OSCE appelle l'attention du HCR sur les plus vulnérables.

La première chose que vous voyez quand vous entrez dans le restaurant méditerranéen de Hussam Al Yamani, dans le quartier historique de Podil à Kiev, c'est un certificat encadré du HCR. Cet architecte syrien, qui travaillait à Dubaï et Damas, est arrivé en Ukraine en octobre 2012 pour y demander asile après avoir tout perdu dans la guerre. Grâce à une modeste subvention du HCR, il a pu déployer son ingéniosité architecturale pour transformer un local constitué de guère plus que quatre murs de béton en un restaurant branché. Deux ans et demi plus tard, M. Al Yamani fournit du travail à des personnes déplacées (PDI) du Donbass. « J'ai fui la violence en Syrie pour la paix et la stabilité de Kiev, uniquement pour être rattrapé par la guerre en Ukraine. J'ai contacté le HCR pour leur demander si je pouvais les aider. Ils m'ont envoyé deux personnes, l'une de Louhansk et l'autre de Donetsk, qui travaillent à présent comme serveurs dans mon restaurant », explique-t-il.

Jusqu'à fin 2013, le rôle du HCR en Ukraine se limitait essentiellement à fournir des services de base à des réfugiés, des apatrides ou des demandeurs d'asile comme Hussam. Originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Iran et de pays de l'espace post-soviétique, ils se rendaient dans le petit bureau du HCR jouxtant le monastère orthodoxe de Lavra pour des entretiens et des consultations. « Bon nombre d'entre eux nous ont dit qu'ils se sentaient en sécurité entre les murs de l'édifice religieux », déclare Nina Sorokopud, l'attachée d'information du HCR.

Mais, lorsque le conflit dans l'est de l'Ukraine a commencé à contraindre des personnes à fuir en février de l'année dernière, le HCR est rapidement passé à la vitesse supérieure. Il gère à présent une opération d'urgence à part entière pour les réfugiés de l'intérieur du pays. Le siège du HCR à Kiev a été renforcé et il y a une grande antenne à Dniepropetrovsk, une des principales zones d'accueil. L'institution est également active à Donetsk, Kharkiv, Kherson, Marioupol et Severodonetsk et couvre d'autres régions avec ses partenaires d'exécution.

1 Selon des chiffres du Ministère de la politique sociale cités par le HCR.

Bénévoles

Ce qu'il y a de remarquable au sujet du processus d'installation des PDI, c'est la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les citoyens se sont organisés pour venir en aide aux déplacés. Le HCR concentre son action sur le soutien d'initiatives bénévoles et locales. « Avant la crise, l'attitude la plus répandue parmi les Ukrainiens pouvait se résumer comme suit : "ma maison est au bout de la rue et ce qui se passe dans le village ne me regarde pas". Dans ce contexte, j'ai été stupéfaite par la réaction de mes concitoyens », nous dit Nina.

Elle montre du doigt le vaste centre de collecte et de distribution pour les PDI mis en place rue Frolovka dans le quartier de Podil – à quelques pâtés de maisons à peine du restaurant de Hussam – auquel le HCR a fourni des articles non alimentaires. Deux cents personnes par jour se rendent dans ce bâtiment et les tentes avoisinantes pour y recevoir des produits alimentaires, de la vaisselle, de la literie et des jouets pour enfants, une impressionnante opération entièrement gérée par des bénévoles.

Un centre similaire, géré par l'ONG Dopomoga Dnipro, à Dniepropetrovsk sert non seulement de point de distribution, mais offre également des possibilités d'hébergement temporaire ainsi qu'un service d'enregistrement et oriente les personnes qui viennent sur place pour se faire conseiller et trouver un logement. Plus de 50 000 PDI y ont trouvé de l'aide. Le HCR rénove actuellement les 5e et 6e étages du bâtiment en y faisant installer de nouvelles fenêtres, des portes, du papier peint et des meubles. Il a aussi fourni une assistance financière, comme l'OSCE, qui a fait don de 20 000 euros pour l'achat de fournitures pour nourrissons. Mais le fonctionnement quotidien du centre est assuré entièrement par une équipe de bénévoles dévoués et presque tous les dons émanent de citoyens. Des agriculteurs apportent chaque jour des fruits et des légumes frais. Les gérants des centres de Kiev, de Dniepropetrovsk et d'ailleurs sont unanimes : le soutien apporté par les citoyens a été extraordinaire, mais il pourrait être difficile à maintenir du fait de la récession économique qui frappe le pays.

Enregistrement des PDI

L'enregistrement des PDI a été l'une des plus importantes initiatives de la société civile. Il a fallu des mois pour que le gouvernement mette en place son propre système d'enregistrement, mais il a reconnu le travail accompli par les ONG en la matière, ce qui a signifié que les personnes déplacées pouvaient commencer à bénéficier de prestations sociales.

Le HCR a donné des avis au gouvernement sur plusieurs versions successives de la nouvelle loi relative aux droits et libertés des PDI, qui est entrée en vigueur le 20 octobre 2014, et pour l'instauration d'un système d'enregistrement opérationnel. Ce dernier est en place depuis octobre de l'année dernière.

Lorsque le gouvernement a annoncé sa décision de verser une indemnité de logement aux PDI enregistrées mais retardé le début des paiements, le HCR a aidé à assurer le relai en fournissant une assistance en espèces à 12 000 des personnes qui étaient le plus dans le besoin, en l'occurrence les personnes handicapées ou les familles avec enfants en bas âge.

Dans la zone du conflit

Une des principales activités du HCR consiste à fournir une aide humanitaire immédiate aux personnes prises entre les feux croisés du conflit. « Nous coopérons avec des ONG et d'autres organisations internationales pour mettre à disposition des vêtements chauds, des couvertures et des ustensiles de cuisine. Nous prêtons également notre concours pour des réparations aux abris d'urgence », dit Nina.

Cette aide est en grande partie obtenue localement, mais les bâches en plastique spécial utilisées pour les réparations de fortune dans les zones touchées par des conflits sont un des éléments extrêmement importants qui proviennent des stocks mondiaux. « Nous avons pu, par exemple, en distribuer à Marioupol dès le lendemain des bombardements. Si votre fenêtre a été brisée, ces bâches sont faciles à couper pour en recouvrir l'ouverture. Elles peuvent aussi être placées sur le toit », explique Nina.

Coopération avec l'OSCE

Dès le début de la crise, le HCR et l'OSCE ont coopéré très étroitement. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE (MSO) en Ukraine a été déployée sur le terrain presque immédiatement après le déclenchement du conflit et les membres de la Mission ont pu fournir des informations sur le profil des PDI et les itinéraires empruntés par ces derniers pour fuir vers des régions plus sûres de l'Ukraine ou se réfugier dans des pays voisins. En se fondant sur les informations de première main qui leur ont été communiquées par les observateurs de l'OSCE, les fonctionnaires hors Siège du HCR ont été en mesure de fournir une assistance et une protection ciblées aux personnes dans le besoin.

En juillet 2014, l'Ambassadeur Ertugrul Apakan, Observateur en chef de la MSO, et Oldrich Andrysek, alors Représentant régional du HCR pour l'Ukraine, ont consolidé leur coopération en signant un accord opérationnel portant sur la coordination et sur l'échange d'informations. Cet accord s'appuyait sur un mémorandum d'accord de 1998 concernant le renforcement de la coopération entre les deux organisations.

Cette coopération a été favorisée par la Liste de contrôle en matière de protection, une ressource mise au point par le HCR et le Centre de prévention des conflits de l'OSCE en 2013. Ce guide pratique a été élaboré pour aider le personnel de terrain de l'Organisation à reconnaître les vulnérabilités des populations déplacées et à prendre des mesures en coopération avec des institutions spécialisées telles que le HCR. Il n'est pas resté sur les rayons des bibliothèques mais s'est avéré au contraire être un outil précieux en Ukraine et dans d'autres parties de la région de l'OSCE, par exemple en Asie centrale. Tous les observateurs de l'OSCE en ont reçu un exemplaire à leur arrivée en Ukraine et des réunions spéciales d'information ont été organisées à l'intention de 50 référents pour les droits de l'homme à Kiev, Kharkiv, Odessa et Lviv sur la façon de l'utiliser. Depuis, le guide a été traduit en russe et il est disponible en version de poche avec une liste de contacts utiles.

Se servant de la Liste de contrôle comme référence, les observateurs de l'OSCE ont accordé une attention particulière aux questions de déplacement dans leur

travail quotidien d'observation et intégré ces questions dans leurs rapports réguliers. Au cours de l'évacuation de Debaltseve en février, par exemple, ils ont créé une présence internationale visible plaidant pour la sûreté et la sécurité de la population concernée, comme recommandé dans le guide. Lors de la visite d'un camp au nord de Donetsk qui héberge des PDI de Debaltseve, ils ont suivi la recommandation de se préoccuper de la question de la séparation des membres de mêmes familles, prenant acte de rapports faisant état de proches âgés, malades et incapables de se déplacer ayant été abandonnés sur place.

Les observateurs ont appelé l'attention sur les besoins particuliers des femmes et des enfants. À Volodarsk, au sud-ouest de Donetsk, ils ont constaté une hausse de la consommation d'alcool parmi les femmes déplacées aux prises avec les pressions liées à l'éducation des enfants, à des divorces et au chômage, ainsi qu'au manque criant de personnel au centre local de services sociaux. Ils ont attiré l'attention sur un groupe d'enfants non accompagnés évacués de zones situées le long de la ligne de contact dans la région de Louhansk, qui étaient arrivés à Severodonetsk et étaient en route pour Odessa.

Dans la zone du conflit, mais aussi dans l'est de l'Ukraine, les observateurs de l'OSCE fournissent des informations précieuses sur les vulnérabilités des personnes déplacées. L'équipe de Lviv surveille attentivement dans quelle mesure le retour des soldats du front et les souffrances des familles ayant perdu des êtres chers augmentent le risque de voir des animosités se manifester. Malgré la générosité impressionnante montrée par la société civile, la MSO a fait état, dans son récent rapport thématique sur l'impact de la crise dans l'est de l'Ukraine, d'une certaine lassitude parmi les communautés ayant à supporter la charge financière résultant de l'accueil de personnes déplacées de l'est du pays. Les jeunes hommes en particulier éprouvent des difficultés à trouver du travail. Les employeurs comme Hussam Al-Yamani, qui mettent un point d'honneur à recruter des PDI, sont plus l'exception que la règle. Le HCR et l'OSCE surveillent tous deux de près le processus d'intégration et s'efforcent de soulager à la fois ceux qui ont fui le conflit et ceux qui les accueillent. ■

Sophie Hofbauer est Attachée de liaison (adjoind de 1ère classe) au Bureau de liaison du HCR à Vienne. Ursula Froese est rédactrice en chef de Communauté de sécurité.



Ténèbres et lumière : instantanés de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO) s'emploie depuis mars 2014 à rassembler des informations sur la situation de sécurité et à dialoguer avec la population pour réduire les tensions. Les anecdotes qui suivent, racontées par des membres du personnel de l'OSCE affectés en différents endroits dans l'est de l'Ukraine, relatent des expériences qui, en un sens, résument le travail de la Mission.

PIANO

« En octobre dernier, j'ai rendu visite à la Mission spéciale d'observation (MSO) dans l'oblast de Donetsk. L'équipe de l'OSCE accompagnait les enquêteurs néerlandais au site du crash du vol MH17. [Lorsque le vol MH17 de Malaysia Airlines s'est écrasé dans la région de Snezhnoe, dans l'oblast de Donetsk, le 17 juillet 2014, la MSO était le seul organe international en mesure d'obtenir accès au site. Dans les semaines qui ont suivi, l'équipe a facilité l'ouverture, pour les secours d'urgence, d'un corridor qui a permis aux experts néerlandais, malaisiens et australiens en catastrophes aériennes de collecter les corps et de récupérer

l'épave de l'avion en vue de l'examiner pour déterminer les causes de la tragédie.]

Les experts néerlandais en catastrophes aériennes ne pouvaient pas traiter directement avec les groupes séparatistes armés, en sorte que c'est à l'OSCE qu'a incombé le soin d'organiser leur visite. Je me suis trouvé dans la situation un peu surréelle consistant à voyager dans un grand convoi à travers un territoire sous le contrôle des séparatistes, escorté par des membres d'une force de police que nous ne reconnaissons pas et qui viennent d'un ministère de la sécurité que nous ne reconnaissons pas, à travers une frontière que nous ne reconnaissons pas pour rencontrer un ministre des situations d'urgence d'un gouvernement que

nous ne reconnaissons pas et à faire équipe avec un groupe de pompiers/sauveteurs d'un organisme que nous ne reconnaissons pas. L'étrange est que chacun se connaissait et, en fait, se reconnaissait.

Et puis la vision d'horreur de ce qui restait du vol MH17. Rien ne peut vous préparer à cette dévastation absolue et à l'éparpillement des diverses parties de l'avion. À cela s'ajoutait un échange de tirs de missiles GRAD entre les parties à environ 1,5 km de là. Si les tirs s'étaient rapprochés, je n'aurais pas accordé grande confiance au gilet pare-balles et au casque dont l'OSCE nous avait pourvus. Heureusement, des appels téléphoniques ont été effectués, et ils ont suspendu la guerre pendant quelques heures.

La journée a été consacrée à observer les sauveteurs passer l'épave au crible en recherchant les restes humains évidents et en collectant les effets personnels. L'étonnant, c'est que tant de choses étaient intactes. Sièges, bagages, passeports, livres, correspondance, tous les résidus de la vie étaient éparpillés dans la zone. Certains des observateurs faisant partie de l'équipe étaient présents lorsque la MSO avait eu accès pour la première fois au site du crash, lorsque le problème n'était pas les effets personnels, mais la vue des corps carbonisés et disloqués, dont beaucoup étaient encore sanglés dans leur siège.

Nous nous sommes rendus au deuxième site, où le cockpit était tombé, à proximité d'un village. Le jour du crash, des corps et des bouts de l'avion étaient tombés sur le village. Maintenant, plusieurs mois après, nous avons fait une pause dans notre travail à cet endroit. Le maire est arrivé et les villageois nous ont offert du café et du gâteau. Nous nous trouvons donc ici formant un groupe étrange composé de membre du personnel de l'OSCE, de séparatistes armés, de ministres, de policiers, de pompiers et de villageois à boire du café avec un avion de ligne disloqué pour toile de fond.

Ce que nous faisons, c'était essayer de trouver des indices qui aideraient les autorités à identifier ceux qui avaient péri, des gens qui ne s'intéressaient nullement à la Crimée, au Donbass ou à tout autre endroit de l'Ukraine. Il s'agissait de personnes innocentes prises dans une situation de folie. En un sens, elles représen-

tent tous les innocents qui restent pris dans cette folie. Tout comme les passagers de l'avion, ils n'ont pas vraiment leur mot à dire.

Travailler comme observateur peut signifier beaucoup de choses : faciliter le dialogue, négocier les eaux politiques délicates de l'engagement avec les groupes séparatistes et, surtout, établir des relations avec la population ukrainienne. Cela peut signifier aussi assister à des événements qui la marquera à jamais, même si elle n'en a pas encore conscience.

Mais pourquoi « Le piano » ? La photo montre ce qui fut pour moi le souvenir le plus poignant de cette journée. Le jouet avait survécu... pas l'enfant. Pourquoi cela avait-il pu se produire en Europe en 2014 ? »

Une promesse

« Le 1er octobre 2014, la MSO a été avisée par des sources locales du bombardement d'une école dans un des districts nord de Donetsk. Des observateurs ont été dépêchés sur les lieux. Nous avons vu de multiples tubes de roquettes encore chauds dépassant du sol devant une école primaire. L'endroit était jonché de débris. Il y avait deux cadavres de personnes âgées à l'entrée principale de l'école. L'un deux était un enseignant, l'autre le grand-père d'un des élèves, avons-nous appris. Nous sommes descendus au sous-sol où nous avons vu des douzaines d'écoliers traumatisés et leurs parents. Une femme nous a montré un petit sac vert en plastique dans lequel se trou-

vait un foulard, en nous disant que c'était tout ce qu'elle avait et qu'elle n'avait pas mangé depuis plusieurs jours en raison du bombardement incessant. Beaucoup d'autres ont mis en doute la pertinence de la MSO. Certains l'ont accusée d'être incapable d'arrêter le conflit.

Au milieu de cette scène déchirante – rendue encore plus pénible par les regards terrifiés des enfants qui nous entouraient – nous leur avons dit que nous étions là pour faire connaître leurs souffrances au monde, pour témoigner devant le monde qu'il n'y a pas de plaidoyer plus fort en faveur de la paix que le silence d'un enfant dans le sous-sol d'une école où il a cherché refuge contre les bombardements. Nous sommes alors sortis et avons vu six autres cadavres gisant dans la rue adjacente : un homme avec un pain sous le bras, une femme près d'un arrêt d'autobus, deux cadavres carbonisés dans une fourgonnette touchée par une roquette et deux hommes âgés à proximité de la fourgonnette détruite. Le bombardement a recommencé et nous avons dû chercher à nous abriter.

Plus tard dans la journée, nous avons rédigé un rapport ponctuel sur l'incident, qui a été publié rapidement par le siège de l'OSCE à Vienne. De nombreuses délégations et des dirigeants du monde entier ont réagi aux informations que nous avons fournies. Nous avons eu le sentiment d'avoir attiré l'attention de la planète et espérions de tout cœur avoir ainsi tenu une petite promesse, faite aux enfants et aux parents qui souffraient dans ce sous-sol. »

Un village de première ligne qui n'est pas oublié

« Début mars, une équipe d'observation de l'OSCE s'est rendue dans le village de Donetsk, dans l'oblast de Louhansk. Situé juste sur la ligne de contact, à proximité de la ville de Kirovsk, Donetsk avait été lourdement bombardé durant le conflit, et presque tous les bâtiments, notamment l'école, le dispensaire, le poste de pompiers et la mairie, avaient été endommagés. Les observateurs y ont trouvé une scène de désolation. Les fenêtres étaient brisées, les toits effondrés.

Les villageois leur ont dit que la plupart des destructions avaient été provoquées par les combats de fin janvier. Sur une population de 3 500 habitants avant le conflit, seules environ 500 personnes étaient restées. L'alimentation en gaz et en électricité avait été coupée, et l'eau devait être amenée par camion. Les gens vivaient dans les sous-sols, privés des éléments de confort les plus essentiels. En l'absence de chauffage, les villageois, devant leur immeuble, allumés des feux sur lesquels ils cuisaient leurs repas. Ils pouvaient aussi prendre leurs repas à une soupe populaire fournie en vivres par les forces armées de la soi-disant "République populaire de Louhansk" ("RPL").

Pour aggraver les maux de la population locale, un pont situé sur la route de Kirovsk avait été détruit, en sorte que l'on ne pouvait accéder au village ou en partir que par des pistes boueuses. En outre, des tirs isolés aux abords de la localité et le danger

des mines venaient ajouter aux craintes de la population. En dépit de tout cela, comme un symbole de défi à tous les maux qu'ils ont endurés, certains résidents avaient inscrits sur la porte de leur immeuble en ruine « nous sommes vivants ! »

Il était très difficile de se rendre dans les zones de première ligne comme Donetsk avant la mise en œuvre du cessez-le-feu à la suite de la signature à Minsk, le 12 février, de l'"ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk". Les villageois ont dit aux observateurs de l'OSCE qu'ils étaient les premiers représentants de la communauté internationale à venir les voir. Ils ont sollicité auprès d'eux l'aide dont ils avaient besoin d'urgence.

La MSO a rendu compte de la situation et a en outre informé les représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de ce qu'ils avaient constaté à Donetsk. Une équipe du CICR s'est rendue peu après dans le village pour faire le point de la situation et apporter une aide humanitaire immédiate, notamment des soins médicaux et des bâches en plastique pour couvrir les fenêtres brisées.

Le 15 mars, des observateurs de l'OSCE sont revenus dans le village. La situation demeurait très difficile, mais la population locale a exprimé sa gratitude pour le fait que l'on avait prêté attention à sa situation et pour l'aide dont elle avait bénéficié de la part du CICR. Les villageois commençaient à revenir en petits nombres. La MSO a depuis effectué des patrouilles dans le village à plusieurs reprises. »

Tentative pour faciliter un cessez-le-feu local

« Le 16 mars 2016, au point de passage de la frontière avec la Fédération de Russie de Donetsk, la Mission d'observation de l'OSCE au postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk a été contactée par un commandant des forces de défense de la "RPL". Ce dernier lui a demandé de faire savoir à la MSO qu'il souhaitait s'entretenir avec elle des violations du cessez-le-feu dans la zone de la "ligne de contact". Son message a été transmis à l'équipe de la MSO de Louhansk, qui l'a appelé.

Le commandant a expliqué au téléphone que des violations du cessez-le-feu se produisaient régulièrement à travers la "ligne de contact" au voisinage des villages de Frunze, Donetsk et Zholobok (à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Louhansk). À son avis, c'était dû au fait que l'on ne savait pas exactement où se trouvait la ligne sur le terrain, car la "ligne de contact" convenue sur la carte par les parties le 21 février était trop large, en sorte que les unités ukrainiennes qui se trouvaient en face essayaient toujours de la repousser. L'équipe d'observation a accepté de le rencontrer en tête-à-tête pour examiner la question plus avant.

Lors de la réunion qui a eu lieu le lendemain à Stakhanov, le commandant de la "RPL" a déclaré qu'il souhaitait rencontrer le commandant ukrainien d'en face pour s'entendre localement sur l'emplacement précis de cette ligne

sur le terrain. Les observateurs de l'OSCE ont accepté de transmettre sa proposition aux forces militaires ukrainiennes, avec lesquelles la Mission était quotidiennement en contact et, si cela était acceptable pour les Ukrainiens, de faciliter une réunion entre les commandants locaux de la "RPL" et de l'Ukraine à propos de la ligne de contact en vue de parvenir à un accord localement.

À la suite de divers entretiens entre l'équipe d'observation de l'OSCE à l'échelon des quartiers généraux du bataillon local, de la brigade et du secteur, la partie ukrainienne a accepté une réunion le 20 avril.

Le jour dit, l'équipe de la MSO de l'OSCE, après avoir demandé et obtenu des garanties de sécurité des deux parties, a envoyé des patrouilles dans ses véhicules blindés simultanément vers le nord et vers le sud de la "ligne de contact". Alors qu'elle attendait avec le commandant de la "RPL" à une distance sûre au sud de la ligne, la patrouille de l'OSCE a reçu un appel de son homologue qui attendait juste au nord de la "ligne de contact" que le commandant ukrainien arrive. Elle a indiqué qu'elle

venait d'être informée par le quartier général de l'"opération antiterrorisme" que la partie ukrainienne ne participerait pas à la réunion, en raison de violations du cessez-le-feu que la "RPL" aurait commises la nuit précédente à l'aide de petites armes et de tirs d'artillerie dans les zones contrôlées par le gouvernement de Stanytsia Luhanska, à 16 kilomètres au nord-est de Louhansk, et de Krymske, à 5 km au nord-ouest du point de rencontre.

Cette réunion n'a jamais eu lieu, mais l'équipe d'observation de l'OSCE a néanmoins continué à avoir des entretiens bilatéraux avec les parties en les encourageant à se rencontrer, et a en outre effectué régulièrement des patrouilles des deux côtés de la "ligne de contact", tout cela dans le but de réduire les tensions locales et les violations du cessez-le-feu. »

Protection des droits d'un groupe minoritaire

« En plus de ses tâches d'observation, la MSO de l'OSCE s'emploie à assurer la protection des droits de l'homme,

en particulier de ceux des personnes déplacées, des minorités et des personnes appartenant aux deux groupes.

Dans une ville située dans notre zone de responsabilité à proximité de Kramatorsk, nous avons reçu une plainte de Roms déplacés. Ceux-ci ont dit qu'il leur avait été demandé de verser une redevance de quelques centaines de hryvnias ukrainiens à certains policiers. Nous avons parlé aux Roms, à leur représentant et à la police. Peu après, le chef de la police a remboursé l'argent et a présenté personnellement des excuses aux Roms. En outre, les policiers concernés ont été réprimandés et transférés dans une autre zone de responsabilité.

Peut-être qu'en fin de compte on mesurera notre succès à la façon dont nous avons pu changer les choses, dans des affaires comme celles-ci, un petit pas à la fois. »



Raviver l'esprit de Helsinki : les 40 ans de l'Acte final

Par Lamberto Zannier



Photo : Agence de presse tchèque

Le 1er août 1975 a marqué le début d'une quête longue de 40 ans entreprise dans la capitale finlandaise, Helsinki, en vue de mettre en place un cadre global et inclusif pour la sécurité et la coopération en Europe. Dans une démonstration historique de consensus multilatéral, l'Acte final de Helsinki de 1975 a vu les dirigeants de 35 États (pays de l'OTAN, pays du Pacte de Varsovie et États neutres et non alignés) s'engager à mener un dialogue mutuellement bénéfique. Leur aspiration : dépasser le clivage Est-Ouest et passer d'une simple « détente » à un « rapprochement » véritable. Cet engagement a conduit, dans les années 1990, à la création de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui est aujourd'hui le plus important arrangement régional de sécurité au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La signature de l'Acte final de Helsinki n'a pas mis fin à la guerre froide, mais elle a marqué un tournant révolutionnaire dans les efforts visant à la faire cesser, grâce à l'ouverture et à la coopération. Les États participants sont convenus par la suite d'échanger des informations militaires et de s'informer de leurs mouvements de troupes, activités et exercices militaires. Les signataires se sont aussi accordés à reconnaître que la vraie sécurité signifiait davantage que l'absence de guerre et qu'elle passait par le bien-être économique, un environnement sain et le respect des

droits de l'homme et des libertés fondamentales. Helsinki a représenté le début d'un processus de dialogue en faveur de la paix, mené patiemment et avec une persévérance sans faille, qui est devenue la marque de fabrique de l'Organisation.

L'OSCE est, depuis lors, un acteur essentiel de la promotion de la stabilité en Europe. Elle a aidé à mettre fin aux guerres dans l'ex-Yougoslavie et continue d'aider les pays de la région en organisant des activités visant à favoriser la réconciliation et la coopération régionale, les institutions démocratiques et l'état de droit. Dans des régions telles que la Transnistrie, le Haut-Karabakh et l'Ossétie du Sud, où des conflits latents continuent d'entraver le développement pacifique, l'OSCE a servi d'intermédiaire dans la recherche de solutions durables. Et parce que la sécurité de la population ne se limite pas au règlement des conflits militaires, l'Organisation s'attache à favoriser l'accès à toute une série d'éléments de première nécessité, comme l'eau potable, l'éducation et les élections libres, la justice, l'égalité entre les sexes et une vie exempte de discrimination et de harcèlement. Avec son réseau d'opérations de terrain, l'OSCE dispose d'un outil sans pareil pour exécuter des projets qui favorisent la sécurité et la coopération et améliorent les conditions de vie de la population.

Les priorités de l'OSCE ont changé avec l'évolution des menaces pour la sécurité. À côté des menaces plus traditionnelles, l'Organisation s'attache toujours davantage à lutter contre les menaces qui dépassent les frontières nationales, comme la cybercriminalité, le terrorisme, la traite, la corruption et la migration. Dans un monde globalisé, il est indispensable de mettre en place des partenariats solides avec l'ONU et d'autres organisations internationales. Nous continuons également de renforcer les liens étroits que nous avons noués avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.

Plusieurs institutions et structures de l'OSCE, dont le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias, la Haute Commissaire pour les minorités nationales et l'Assemblée parlementaire, conjuguent leurs efforts pour soutenir les États participants dans la mise en œuvre des engagements qu'ils ont souscrits. Elles ont toutes travaillé de concert pour contribuer à résoudre le conflit en Ukraine et dans son voisinage. Le Groupe de contact trilatéral, auquel participe l'OSCE, négocie des mesures pratiques pour mettre fin aux combats et recherche des solutions en vue de parvenir à un règlement politique durable. La Mission spéciale d'observation en Ukraine, qui a été déployée en mars 2014, continue de suivre la situation dans l'ensemble du pays et d'en rendre compte. Dans l'est du pays, elle veille sur un cessez-le-feu fragile dans des conditions souvent dangereuses. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, une présence de terrain basée à Kiev depuis 15 ans, prête son concours au gouvernement pour des réformes et un dialogue national.

Pour les signataires de l'Acte final de Helsinki, la sécurité et la coopération à l'échelle européenne devaient être guidées par dix principes fondamentaux, appelés « Décalogue de Helsinki ». Ces principes sont les suivants : égalité souveraine, non-recours à l'emploi de la force, inviolabilité des frontières, intégrité territoriale des États, règlement pacifique des différends, non-intervention dans les affaires

intérieures, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, égalité des droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, coopération entre les États et exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international.

Pendant 40 ans, ces principes ont servi de fondement à l'ordre européen de sécurité. La disposition de l'Acte final de Helsinki selon laquelle chacun de ces principes sont dotés d'une importance primordiale et s'interpréteront en tenant compte des autres est la « boussole » orientant le dialogue entre les 57 États participants que compte désormais l'OSCE.

La crise en Ukraine et dans son voisinage, qui a déjà coûté la vie à plus de 6 000 personnes, nous a rappelé, tragiquement, que le respect de ces principes n'allait pas de soi. Nous devons redoubler d'efforts pour réaffirmer leur légitimité et faire en sorte qu'ils soient plus difficiles à défier. Nous devons agir ensemble pour raviver l'esprit de Helsinki et nous inspirer de nos dirigeants d'il y a 40 ans qui ont trouvé le courage de se réunir autour d'une table et, sans que le succès soit garanti, de participer à un dialogue pour prévenir une nouvelle guerre.

Peut-être assistons-nous non pas au début mais aux prémices d'une nouvelle ère dans la sécurité européenne. Des questions délicates se font jour, des questions que nos prédécesseurs à Helsinki n'étaient peut-être pas en mesure de poser. Mais aujourd'hui, comme la réponse de l'OSCE en Ukraine l'a montré, nous avons une expérience et des outils dont ces dirigeants fondateurs ne disposaient pas. Aujourd'hui comme à l'époque, nous avons besoin de femmes et d'hommes courageux qui prendront part à un débat comportant beaucoup d'incertitudes pour faire en sorte que le rideau qui a été levé à Helsinki en 1975 sur la sécurité en Europe reste ouvert. ■

Lamberto Zannier est le Secrétaire général de l'OSCE.

Le Décalogue de Helsinki : là où tout a commencé

Les dix « principes régissant les relations entre les États participants » énumérés dans l'Acte final de Helsinki avaient un précurseur évident dans la « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies », une série de principes approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies plusieurs années auparavant (24 octobre 1970) Mais le « Décalogue de Helsinki » avait également une autre origine, moins bien connue, dans des pourparlers tenus entre l'Union soviétique et la France depuis les années 1960. Dans cet extrait d'un entretien publié pour la première fois par l'OSCE dans l'ouvrage intitulé « CSCE Testimonies : Causes and consequences of the Helsinki Final Act 1972–1989 », le diplomate soviétique Yuri Dubinin (1930–2013) rappelle comment il a participé à l'élaboration d'un document intitulé « Principes de coopération entre l'Union soviétique et la France ». C'était à l'occasion d'un voyage que Brezhnev devait effectuer en France en 1971, qui, on l'espérait, « permettrait d'arriver à quelque chose de marquant afin de provoquer un revirement radical concernant la détente et la paix en Europe ».

« N'oubliez pas que cela se passait à l'ère de la guerre froide en Europe. Ni la question de Berlin ni celle d'une Allemagne divisée n'avaient été résolues et deux grandes puissances militaires se faisaient face le long d'une frontière disputée. Ce que nous avons donc proposé aux Français, c'était d'élaborer des principes de coopération. Nous leur avons dit "Vous êtes membres de l'OTAN et nous faisons partie du Pacte de Varsovie, alors formulons des lignes directrices pour instaurer des relations entre deux États dans ces conditions". Nous envisagions cela comme un projet à long terme censé non seulement nous fournir une base solide dans nos relations avec la France, mais aussi et surtout créer un prototype pour de futures décisions que pourraient prendre une conférence paneuropéenne. Un autre aspect de cette proposition résidait dans le fait que nous pouvions confronter nos points de vue avec l'un des principaux acteurs et des grands États d'Europe occidentale. À l'époque, la France s'était retirée du commandement militaire intégré de l'OTAN, mais restait membre de l'Alliance.

Les Français ont rapidement accepté cette proposition. Les travaux préparatoires devaient s'effectuer à Moscou et être achevés avant le départ de Brezhnev pour Paris. Gromyko a soumis cette proposition de coopération à Brezhnev, qui l'a approuvée. Gromyko a donc joué un

rôle de premier plan dans les négociations en promouvant cette idée dès le tout début. La version préliminaire de ce document a été soumise aux autorités puis approuvée par ces dernières juste avant le départ de Brezhnev pour la France.

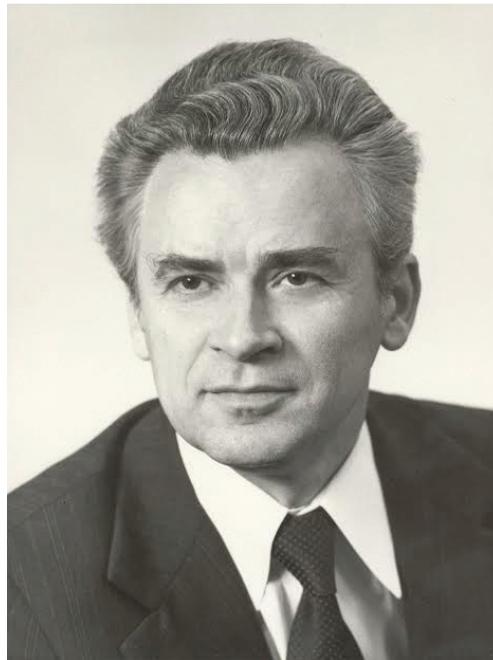


Photo : archives personnelles
de Yuri Vladimirovitch Dubinin

Une fois entamées, les discussions se sont avérées difficiles, voire très difficiles. Par la suite, avec l'implication de Gromyko, un système inhabituel de négociations a été instauré. Les Français ont chargé leur Ambassadeur à Moscou, Roger Seydoux, un excellent diplomate, de poursuivre les négociations dans notre capitale. Il était en contact direct avec de hauts responsables de notre Ministère des affaires étrangères et un accord est intervenu sans délai sur presque tous les points qui nous importaient. Ces questions ne pouvaient pas être réglées par télégramme et des négociations en face à face se sont donc avérées beaucoup plus efficaces.

Le principal problème résidait dans la définition d'une série de principes qui pouvaient régir les relations entre États européens. Notre intention n'était pas de formuler des principes de coopération qui ne s'appliqueraient qu'entre l'Union soviétique et la France, mais de montrer l'exemple pour tous les États européens. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une section spéciale énumérant les principes sur lesquels les relations entre l'ensemble des États européens devaient se fonder. C'était l'axe principal de notre plan. Comme je l'ai dit auparavant, nous pensions à quelque chose qui renfermait beaucoup de potentiel, à la conférence elle-même, à une formulation possible pour le document final et à des choses qu'il était difficile d'envisager en termes concrets à l'époque.

Notre tâche principale consistait à trouver et à affiner une formulation pour les principes régissant les relations entre pays européens, ainsi qu'à en assurer le respect méticuleux. Pour pouvoir renforcer la sécurité européenne et la préserver, ces principes devaient être fondamentaux. La position de Moscou à cet égard, à savoir que le principe de l'inviolabilité des frontières devait être un aspect prioritaire, était ferme. Nous avons donc commencé à débattre de cette question en particulier et constaté que notre compréhension politique mutuelle de la question était saine et profonde.

Au cours des discussions, nous nous sommes entendus sur une série de cinq principes et sommes également parvenus à un accord concernant leur formulation. Nous avons proposé que l'inviolabilité des frontières soit le principe premier, suivi des principes de la non-intervention dans les affaires intérieures, de l'égalité, de

l'indépendance et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Les Français n'étaient pas opposés à la formulation du principe de l'inviolabilité, mais il ne devait en aucun cas figurer en premier lieu. Ils étaient d'accord pour une numérotation, mais à condition que le principe de l'inviolabilité des frontières ne soit pas le premier de la liste. L'ordre dans lequel ces principes devaient apparaître revêtait une importance primordiale dans nos pourparlers diplomatiques et figurait fréquemment au centre de nos discussions sur diverses questions de fond. Paris restait très fermement sur sa position et les négociations étaient parfois assez animées.

Je me souviens que nous avons finalement résolu la question à l'issue d'une longue journée de négociation entre Gromyko et Seydoux. Minuit était passé depuis longtemps et l'aube approchait alors que l'impasse devenait plus contraignante et désagréable. Gromyko ne cessait de répéter ses arguments en faveur de ce que nous pensions être le principe essentiel.

Il écoutait ce que les Français avaient à dire et, juste après cela, il répétait ses arguments. L'Ambassadeur de France, Roger Seydoux, avait travaillé à l'ONU comme Représentant permanent. Il savait donc qu'il avait à sa disposition différentes options organisationnelles, qui pourraient l'aider à résoudre des problèmes difficiles que l'on faisait traîner en longueur au cours d'une séance sans fin et il déclara ce qui suit : "Confions cette tâche à Dubinin et à mon second à mon ambassade. Ils peuvent aller dans un autre bureau et travailler sur la question ; nous avons une longue liste d'autres points à traiter. Laissons les réfléchir à un moyen de résoudre ce problème et revenir à nous avec une solution qui soit acceptable pour nous deux", ce que Gromyko accepta.

On nous envoya dans un bureau voisin. Le silence régnait, à près de 3 heures du matin, et on nous apporta du thé chaud. Je passais en revue tous les arguments que nous avions examinés la journée et la nuit durant mais, une fois le thé servi, je commençais à me détendre et je sentais que mon collègue avait également repris ses esprits. Je lui ai proposé : "nous avons cinq principes. Supprimons tous les nombres et remplaçons-les par des tirets. Un tiret suivi d'un principe, et le différend est réglé !

La France n'accepterait-elle pas, sur cette base, de placer 'l'inviolabilité des frontières' après le premier tiret ? C'était un principe, exactement comme tous les autres. Nous pouvions placer le deuxième tiret devant 'non-intervention dans les affaires intérieures', par exemple."

Mon collègue y a réfléchi quelques instants, a pris une gorgée de thé et m'a répondu : "cela pourrait fonctionner. Mais je suggère que vous n'alliez pas directement voir votre ministre. Buons plutôt d'abord notre thé et bavardons un peu de choses et d'autres ; sinon, cela donnera l'impression que nous sommes parvenus à un accord trop facilement."

Après quelques instants, nous sommes donc allés présenter notre solution à Gromyko et Seydoux. Gromyko donna un signe d'approbation et dit : "c'est d'accord, je peux accepter cela". La version préliminaire du texte fut envoyée à Paris et la réponse nous parvint le lendemain matin : "Texte approuvé". Et c'est ainsi que le problème fut réglé.

À présent, permettez-moi de vous dire à quoi tout cela a abouti quelques années plus tard lors de la Conférence proprement dite, au cours de la rédaction de l'Acte final. Dans cet Acte, les principes de coopération sont devenus une déclaration de dix principes qui devaient guider les États participants dans leurs relations mutuelles.

Cela signifie que nos idées avaient été acceptées par tous les États participants. Mais, tout comme dans les années 1960, nous avons été confrontés au même problème que celui qui s'était posé au cours de nos

négociations avec les Français : quel devait être le principe principal ? Et comment ces principes devaient-ils être présentés ? Nous avons décidé de commencer par une phrase introductive sur le modèle suivant : "Tous les principes présentés ici sont de prime importance, ce qui signifie qu'ils sont tous 'prioritaires'. Par conséquent, ils devraient être appliqués uniformément et méticuleusement, sans aucune forme de hiérarchie, et chaque principe devrait être compris comme étant indissociable de tous les autres. Aucun des principes ne peut primer sur les autres."

Si vous consultez les documents complémentaires, vous vous apercevrez que cette même idée a été exprimée, en termes peut être plus généraux, mais je me souviens qu'une phrase très similaire a été incorporée dans le texte de l'Acte final de la CSCE. »

Le diplomate soviétique Yuri Vladimirovitch Dubinin (1930–2013) a participé aux trois phases de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (à Dipoli, Genève et Helsinki) en tant que conseiller et membre de la délégation soviétique. Président de la séance plénière de clôture de la deuxième phase de la conférence à Genève, c'est lui qui a annoncé, d'un coup de marteau, qu'un consensus avait été obtenu concernant le projet d'Acte final de Helsinki.



CSCE Testimonies: Causes and Consequences of the Helsinki Final Act 1972–1989 (publié par le Bureau de Prague de l'OSCE et le Secrétariat de l'OSCE, 2013), pp. 185 et s.

Le moment est-il venu pour l'OSCE d'adopter

Par Spencer Oliver et Maria Chepurina

En décembre 2012, le Conseil ministériel de l'OSCE, réuni à Dublin, a adopté une décision lançant le processus Helsinki +40 en tant qu'initiative visant à donner une impulsion politique au « renforcement de notre coopération au sein de l'OSCE sur la voie menant à 2015, année qui marque le terme des quatre décennies qui se sont écoulées depuis la signature de l'Acte final de Helsinki. »

Suivant cette recommandation, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP de l'OSCE) a lancé son projet Helsinki +40 en septembre 2013. Les dirigeants de l'AP de l'OSCE, des membres d'éminents groupes de réflexion spécialistes de l'OSCE, des diplomates – y compris d'anciens diplomates ayant participé au processus Helsinki depuis le début – et des représentants de la société civile ont évalué la situation actuelle de l'OSCE et examiné de nouveaux outils et de nouvelles méthodes envisageables pour aller de l'avant.

Le rôle de l'OSCE dans la reconsolidation de la sécurité européenne

Tout au long du projet, la crise en Ukraine a accaparé les débats. Si l'Organisation a certes été confrontée à d'autres graves difficultés et remises en cause de sa raison d'être et de sa pertinence politique ces 20 dernières années, la crise actuelle a mis en évidence à la fois les points forts et les points faibles de l'OSCE.

La crise a, d'une part, mis l'OSCE sur le devant de la scène en tant que seule organisation internationale acceptée par toutes les parties au conflit et qui cherche à trouver une solution politique à la crise. L'OSCE est plus nécessaire que jamais et elle a prouvé, au cours de cette crise, qu'elle a pu développer, au fil des années, une vaste gamme d'instruments pour remédier aux situations de crise, même si le recours à ces instruments a été notablement entravé par l'exigence du consensus au sein du Conseil permanent.

Cependant, tout en augmentant temporairement la visibilité de l'OSCE, la crise a aussi mis en évidence ses faiblesses, telles que le manque d'outils efficaces, le mandat limité et les procédures de prise de décisions de longue haleine. Les mécanismes de prévention des conflits dont l'OSCE dispose actuellement n'ont pas permis de prévenir et de contrer la crise d'emblée.

Des institutions plus solides

Le renforcement des institutions de l'OSCE en augmentant leur indépendance et en leur laissant un plus grand champ d'action, ce qui ne nécessiterait pas de décision consensuelle préalable du Conseil permanent, pourrait faire partie de la solution. Cela pourrait inclure une intensification de la médiation et une vérification ou des enquêtes

multilatérales, y compris dans le cadre du Document de Vienne (les principales mesures de confiance et de sécurité militaires de l'OSCE). Ces activités pourraient être menées conjointement par les institutions de l'Organisation.

L'AP de l'OSCE pourrait être associée plus étroitement à de telles activités en la chargeant de procéder à des missions d'établissement des faits et de médiation. Le Centre de prévention des conflits pourrait être encore renforcé, notamment par la mise en place d'une capacité civile de réaction rapide, une liste de spécialistes militaires susceptibles d'être déployés à bref délai dans le cadre d'une mission civile en cas de crise.

L'Organisation a pour mission principale d'œuvrer à un règlement politique de la crise en Ukraine, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, comme énoncé dans les dix principes de Helsinki. À défaut, la confiance mutuelle dans l'espace de l'OSCE ne pourra pas être rétablie. Il est dans l'intérêt de tous les États participants de prévenir l'émergence d'un autre conflit prolongé dans la région. Tout doit être fait pour éviter que l'Ukraine ne devienne un nouveau mur de Berlin séparant la Russie de l'Occident.

Comme l'a dit le Président des États-Unis, Gerald Ford, à l'occasion de la signature de l'Acte final de Helsinki en 1975, « l'histoire jugera cette conférence non pas à l'aune de ce que nous disons ici aujourd'hui, mais à l'aune de ce que nous ferons demain – non pas par les promesses que nous faisons, mais par celles que nous tenons. »

Spencer Oliver est Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Maria Chepurina est administratrice de programme auprès de l'Assemblée.

Le projet Helsinki +40 de l'AP de l'OSCE a été mené en coopération avec le Conseil russe des affaires internationales à Moscou, le German Marshall Fund à Washington, D.C., l'Institut suédois des affaires internationales à Stockholm, l'Institut danois d'études internationales à Copenhague, le Fonds pour l'excellence politique à Belgrade et l'Institut finlandais des affaires internationales à Helsinki.

Les résultats du projet ont été présentés à la session annuelle de l'AP de l'OSCE à Helsinki le 6 juillet 2015.

Le lecteur trouvera davantage d'informations à ce sujet sur le site: www.oscepa.org

L'OSCE : une source d'inspiration



Entretien avec Shin Dong-ik, Vice-Ministre chargé des questions multilatérales et mondiales au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée

Comment envisagez-vous le rôle de la République de Corée en tant que partenaire de l'OSCE pour la coopération ?

La République de Corée a grandement bénéficié de sa participation active en tant que partenaire asiatique pour la coopération au cours des deux dernières décennies. L'OSCE a constitué une source d'inspiration majeure pour les efforts que nous déployons dans le but d'instaurer une vision de la coopération en matière de sécurité en Asie du Nord-Est.

La Corée est une puissance moyenne située entre quatre grandes puissances : la Chine, le Japon, la Russie et les États-Unis. Nos voisins sont aux prises avec des problèmes et des tensions difficiles. La péninsule coréenne demeure divisée, et l'ambition nucléaire de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) continue à faire peser une grave menace sur la région. La situation de sécurité peut, à première vue, ne pas paraître prometteuse. Nous pouvons cependant accomplir beaucoup de choses dans la région si nous parvenons à

établir un mécanisme multilatéral de sécurité. Une Asie du Nord Est stable accroîtrait grandement la sécurité et la prospérité dans le monde.

L'OSCE nous a donné quelques indications quant à la façon dont nous pourrions établir un tel mécanisme de sécurité en nous servant du concept de sécurité commune, globale et coopérative. Elle a aussi démontré que, même s'il existe de longs antécédents de confrontation et d'hostilité, les conflits ne sont jamais inévitables et qu'il est possible d'établir un mécanisme de sécurité durable entre anciens adversaires grâce à des mesures de confiance. Ce que l'OSCE a réalisé jusqu'ici en Europe, la République de Corée compte le reproduire en Asie du Nord-Est. Je suis certainement convaincu que la République de Corée, en tant que puissance moyenne, peut jouer le rôle de facilitateur dans cette initiative, à l'instar de la Finlande qui a joué ce rôle dans le processus de Helsinki.

En tant que partenaire de l'OSCE, la Corée contribue aux activités de l'Organisation, à ses missions et à ses programmes. L'an dernier, nous avons versé 100 000 euros pour la Mission spéciale d'observation en Ukraine, et nous continuerons à contribuer au Fonds de coopération République de Corée-OSCE, comme nous l'avons fait ces quatre dernières années.

L'évolution de l'environnement de sécurité ouvre en outre de nouveaux domaines de coopération. Le terrorisme moderne, incarné par les combattants terroristes étrangers, les combattants solitaires et l'extrémisme violent, fait désormais peser une menace partout dans le monde. La cybersécurité est également devenue un sujet de préoccupation majeur pour de nombreux pays. Dans ce domaine, l'OSCE met déjà en œuvre un ensemble de mesures de confiance. Cette expérience offrira un bon point de référence pour d'autres régions, dont l'Asie du Nord-Est, et fournit aux deux régions l'occasion de travailler ensemble.

La République de Corée a accueilli la Conférence asiatique de l'OSCE à quatre reprises à Séoul, tout récemment au début du mois de juin. Il était particulièrement intéressant d'accueillir la conférence cette année, alors que l'OSCE commémore le quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki. Cela était également intéressant pour moi, car, en 2001, j'avais été chargé de préparer et d'accueillir la première conférence asiatique de l'OSCE.

Pouvez-vous nous parler de l'Initiative de paix et de coopération de la Corée pour l'Asie du Nord-Est ?

L'Initiative de paix et de coopération pour l'Asie du Nord-Est (NAPCI) est un des piliers de la « politique de confiance » de la Présidente Park Geun-hye. Un autre de ses piliers réside dans le Processus de confiance dans la péninsule coréenne, qui est axé sur cette dernière. La NAPCI est une proposition relative à un mécanisme sous-régional de coopération dans un cadre multilatéral. Il n'existait jusqu'ici aucune institution analogue en Asie du Nord-Est.

Comme je l'ai dit, l'environnement de sécurité dans la région n'est pas très favorable. Aucun progrès n'a été réalisé dans les pourparlers à six sur la dénucléarisation de la RPDC. La Corée du Nord n'a toujours pas abandonné ses ambitions nucléaires et considère son programme nucléaire et son programme de missiles comme vitaux pour la préservation de son régime. Ce sont là des questions essentielles en matière de désarmement et de non-prolifération. Les pays de la région ont formulé plusieurs propositions en vue de l'établissement d'un mécanisme formel de coopération en matière de sécurité. Mais ces propositions ne se sont jamais concrétisées, car il n'est pas aisé de s'attaquer directement à ces questions de sécurité très difficiles.

Envisageant des options plus viables, la Présidente Park a décidé qu'il serait plus réaliste et plus pratique de commencer par examiner des questions moins sensibles. Ainsi, la sûreté nucléaire, la cybersécurité, les secours et le sauvetage en cas de catastrophe naturelle, la sécurité énergétique et l'environnement sont des questions moins délicates et moins controversées. La plupart des pays ont intérêt à s'attaquer à ces problèmes ensemble.

Fondamentalement, il existe un déficit de confiance entre les pays de la région. Cela rend d'autant plus difficile de s'attaquer aux tensions existant de longue date et maintenant croissantes en ce qui concerne l'histoire, le territoire et la sécurité maritime. Nous ferions mieux de commencer par examiner des questions pratiques, des problèmes de sécurité moins sensibles. En coopérant sur ces questions, nous pouvons prendre l'habitude de coopérer et de dialoguer, c'est-à-dire de se concerter régulièrement.

Aux niveaux gouvernemental, civil et universitaire, nous devons nous rencontrer régulièrement pour parler de

nos problèmes communs, un par un, en procédant par étapes. Nous qualifions la NAPCI d'initiative axée sur le processus. Le but peut être constitué par le processus lui-même. Dès lors que nous commençons à examiner un ordre du jour commun, le processus en soi peut instaurer la confiance entre les pays. Hélas, alors que d'autres pays, dont les États-Unis, la Chine et le Japon, soutiennent notre idée, la Corée du Nord n'y a pas réagi de la même manière. Au lieu de cela, elle fait valoir que notre initiative est politiquement motivée pour déstabiliser le régime. Pour la Corée du Nord, la stabilité de son régime est une préoccupation majeure. Nous avons tenté d'expliquer que notre intention réelle est pour le moment de promouvoir la sécurité et la coexistence pacifique, jusqu'à ce que les deux parties s'entendent sur la façon d'assurer la réunification. Mais il s'agit d'un objectif à long terme. Jusque-là, nous devons bâtir pierre à pierre, lentement et progressivement. Nous savons qu'il nous faudra beaucoup de temps, mais je pense que c'est une bonne décision que de prendre des mesures très concrètes et réalistes vu la situation actuelle. Instaurer la confiance est la première chose à laquelle nous devons parvenir.

Nombre de termes que vous employez sont familiers dans le contexte de l'OSCE – « instaurer la confiance », « coopération et dialogue ». Pouvez-vous nous dire quelque chose quant à la façon dont l'OSCE peut être un modèle inspirant l'Asie du Nord-Est et s'il existe peut-être certaines différences ?

Comme je l'ai indiqué, le concept fondamental de sécurité de l'OSCE est très important. Il signifie travailler de manière coopérative sur les questions de sécurité, qui sont toutes étroitement liées. Ce concept devrait constituer la norme pour tous les groupes de sécurité régionaux. Et, en principe, personne n'a d'objection à ce qu'il soit transposé ou importé dans notre région. Mais d'un point de vue technique et réaliste, certains pays ne sont pas chauds pour appliquer ce concept dans quelques domaines. Ainsi, les droits de l'homme sont une question très controversée pour certains. Il n'en reste pas moins que les trois dimensions du concept de sécurité globale de l'OSCE sont importantes et pertinentes pour améliorer l'environnement global de sécurité dans notre région.

L'interdépendance économique est déjà bien établie dans notre région. La Chine est notre premier partenaire commercial. La Chine, les États-Unis, le Japon, la Russie et la République de Corée ont tous noué des relations économiques et commerciales. La coopération sur les questions de sécurité reste cependant très restreinte, sans parler de la coopération dans le domaine des droits de l'homme. Pour nous et pour le Japon et les États-Unis, traiter de questions sensibles liées aux droits de l'homme ne pose pas de problème. Mais en Corée du Nord, la situation des droits de l'homme est désastreuse. Permettez-moi de citer un exemple. Il y a quelques semaines, le régime nord-coréen aurait exécuté de manière grotesque son chef de la défense et de hauts fonctionnaires. Cela témoigne de la cruauté du régime et confirme le rapport peu réjouissant de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'homme en Corée du Nord pour 2014.

L'indivisibilité et l'interconnexion de la sécurité sont des concepts fondamentaux que nous souhaiterions apprendre de l'Europe. Jusqu'à ce que nous bénéficions de conditions favorables à l'optimisation de notre mécanisme coopératif de consultation, l'instauration de la confiance et la prévention des conflits demeureront nos options les plus concrètes et les plus viables.

Les questions de sûreté nucléaire pourraient constituer un ordre du jour commun. En Chine, le nombre des centrales nucléaires augmente rapidement et, en Corée du Nord, les centrales nucléaires sont dans un état précaire et dangereux. Si un accident devait se produire sur un site nucléaire nord-coréen, il pourrait avoir des conséquences pour l'ensemble de la péninsule et pour la région tout entière. Nous avons déjà été témoins de l'incident de Fukushima en 2011. Quatre années se sont écoulées depuis, mais les préoccupations quant à la contamination ne sont pas encore dissipées. Le Japon, au moins, est bien préparé pour ce genre d'incidents, mais en Corée du Nord un accident mineur pourrait tourner à la catastrophe. Ainsi, pour répondre à votre question, il existe de nombreux éléments communs. Mais si nous comparons le processus de Helsinki avec notre NAPCI, nous relevons également des différences importantes. Dans les années 1970, vous aviez deux blocs, l'Est et

l'Ouest, et quelques pays neutres au milieu, qui servaient d'interlocuteurs entre les deux parties. Dans notre région, le paysage est différent en ce sens qu'il n'est pas symétrique. Nous n'avons pas d'État tampon au milieu ; nous nous faisons face directement. La volonté politique est elle aussi très importante. Or, la Corée du Nord est très réticente à s'engager dans le processus de la NAPCI vu que sa principale préoccupation réside dans la stabilité du régime. Beaucoup d'universitaires disent que les autorités nord-coréennes souffrent de la crainte ou de la phobie de devenir une autre « Libye » lorsqu'elles auront ouvert leur société vers l'extérieur. Nous comprenons leur préoccupation dans une certaine mesure, mais sans ouverture de leur société, elles ne pourront pas réussir à édifier une économie viable. Il faut se souvenir que le monde est interdépendant. Pour l'instant, la Chine est le seul pays à entretenir des relations normales avec la Corée du Nord, mais même ces liens se sont affaiblis, car la Chine est vigoureusement opposée à l'ambition nucléaire de la Corée du Nord.

Vous avez mentionné le Processus de confiance dans la péninsule coréenne. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La méfiance est au cœur de l'instabilité des relations intercoréennes. Cette méfiance découle principalement d'un cercle vicieux : provocation de la part de la Corée du Nord, suivie d'une crise, de négociations et d'une rétribution. Sur la base de cette analyse, notre gouvernement a adopté le Processus de confiance dans la péninsule coréenne à titre de principale politique à l'égard de la Corée du Nord. Les éléments clés de ce processus sont la confiance, la cohérence et une forte dissuasion.

En mars 2014, la Présidente Park a présenté notre initiative de paix à Dresde (Allemagne), qui appartenait autrefois à l'ex-Allemagne de l'Est. Depuis la réunification de l'Allemagne, Dresde est devenue une cité moderne et dynamique, et la région environnante est entièrement industrialisée. Le message de notre Présidente était que la Corée du Nord pouvait être transformée, tout comme Dresde.

Sur la base de la politique de confiance et de notre initiative, elle a formulé trois propositions. Premièrement, nous souhaiterions étendre notre aide humanitaire aux jeunes enfants et aux mères. En Corée du Nord, la plupart des enfants souffrent de malnutrition. La taille moyenne des enfants et des jeunes est bien moindre qu'en Corée du Sud, alors qu'ethniquement nous formons un seul peuple. Cela est très troublant. Après l'unification, les deux parties seront réintégrées et cela pourra se révéler être un problème majeur. Ma Présidente a donc proposé une aide humanitaire en tant qu'investissement pour les générations futures. L'aide humanitaire que nous fournissons contribuera à atténuer les tensions et à lever les obstacles entre les deux parties.

La deuxième proposition consiste à œuvrer en faveur de la coprosperité. Nous souhaiterions offrir notre aide pour reconstruire l'infrastructure, les routes, les bâtiments et les communautés. Il s'agit là d'un domaine qui n'est ni politique ni sensible. Et, troisièmement, nous devons nous concentrer sur un agenda de réintégration.

Comme je l'ai dit, nos deux parties sont séparées depuis 1953. Et même avant cela, il y a eu la division en deux parties en 1945 après la Seconde Guerre mondiale. Cette division dure depuis près de 70 ans. La population nord-coréenne a été formée sous le régime communiste, sans avoir le moindre contact avec le monde extérieur, et ce depuis longtemps. Nourrir une culture et une éducation communes constitue donc une tâche importante. C'est la raison pour laquelle nous suggérons que la Corée du Nord lance des échanges entre nos peuples, dans les domaines universitaire et culturel. Les problèmes humanitaires, la coprosperité et la réintégration sont les trois questions fondamentales que nous devons résoudre ensemble. Je tiens à mentionner un autre pilier de la diplomatie coréenne, à savoir « l'Initiative eurasienne », à travers laquelle nous souhaiterions contribuer à relier l'Europe et l'Asie. Cette initiative, qui a également été proposée par ma Présidente, relierait les deux continents grâce à un réseau logistique. Il existait, il y a bien longtemps,

une Route de la soie reliant la Chine à l'Europe. Nous souhaiterions relier à nouveau les deux régions et créer une synergie dans les domaines de l'énergie, du commerce et tous les autres domaines. Nous n'avons pas rencontré d'opposition à cette idée. Même la Russie et la Chine l'ont bien accueillie, car elle contribuera à la reconstruction dans de vastes régions entre l'Europe et l'Asie. Si les échanges s'accroissent entre les deux parties, celles-ci seront toutes deux gagnantes.

Qu'en est-il de certains développements récents dans les relations trilatérales entre la Chine, le Japon et la Corée ?

Comme vous le savez, la Corée et le Japon, de même que la Chine et le Japon, ont été en désaccord sur certaines questions, y compris sur des différends territoriaux et le révisionnisme historique. La Corée reste ferme sur ces questions, mais nous sommes convaincus que la coopération dans d'autres domaines est importante et devrait être poursuivie. Grâce à nos efforts, la réunion trilatérale Corée-Japon-Chine des ministres des affaires étrangères que nous présidons s'est tenue à Séoul en mars dernier après trois années de suspension. Plus important encore, les trois pays sont convenus de tenir un sommet trilatéral dans les meilleurs délais. C'est là un développement majeur pour l'Asie du Nord-Est, et notre gouvernement espère améliorer encore les relations trilatérales sur la base de ces récents succès. ■

La République de Corée est un partenaire asiatique de l'OSCE pour la coopération depuis 1994. Les partenaires asiatiques pour la coopération sont l'Afghanistan, l'Australie, le Japon, la République de Corée et la Thaïlande.

Un Japonais en Bosnie

Masanobu Yonemitsu a travaillé à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine de 2012 à 2014, une expérience qu'il ne regrettera jamais, nous dit-il.

Avez-vous été le premier Japonais à travailler à la Mission en Bosnie-Herzégovine ?

Non, je n'ai pas été le premier. Un de mes concitoyens y travaillait déjà avant moi, dans l'un des bureaux extérieurs. Mais, à un moment donné, j'étais le seul Japonais de toute l'Organisation.

Pourquoi souhaitez-vous travailler pour l'OSCE ?

J'avais une certaine expérience de la politique bosniaque et j'avais travaillé pendant quatre ans pour l'Ambassade du Japon à Sarajevo comme conseiller politique. J'ai étudié les relations internationales au Japon et, après cela, j'ai obtenu un master en analyse et règlement des conflits aux États-Unis. Lorsque l'OSCE a annoncé la vacance du poste de conseiller politique à la Mission en Bosnie-Herzégovine, j'ai trouvé qu'il correspondait à mon profil dans la mesure où il était axé à la fois sur la politique et sur la prévention des conflits en Bosnie.

La deuxième raison est que j'ai toujours voulu travailler dans un environnement international. J'ai pensé que cela serait plus dynamique qu'à l'ambassade ou vous travaillez avec vos propres concitoyens dans un environnement monoculturel.

Et vous n'avez pas été déçu ?

Pas du tout. Cela a été une expérience dynamique dans un environnement difficile. J'ai commencé à travailler pour la Mission en 2012 en tant que conseiller politique du Représentant principal du Chef de Mission dans le Bureau extérieur de Sarajevo, représentant principal qui, soit-dit en passant, est aujourd'hui Chef adjoint de Mission. Durant ma deuxième année à la Mission, j'ai déménagé, avec le représentant principal, dans le bureau du Chef de Mission. J'y ai eu l'occasion de contribuer à l'élaboration des stratégies de la Mission et d'assurer la coordination

avec les départements et les bureaux extérieurs concernés. Comme c'était une grande mission – elle avait un effectif de 360 personnes quand je suis parti – ma tâche était très difficile, mais j'ai beaucoup appris en matière de coordination et de gestion.

Je voyageais également beaucoup, car mon patron, le Représentant principal, chargé de suivre et d'évaluer la situation politique sur le terrain, était le plus haut représentant politique de la Mission. Nous nous sommes rendus dans tous les bureaux extérieurs (il y en avait 14 à l'époque). Nous avons voyagé à travers l'ensemble du pays et fait la connaissance de nombreuses personnes. Nous avons organisé des réunions avec des maires locaux et des militants locaux de la société civile. Ce fut une expérience d'apprentissage, pour mon patron, mais aussi pour moi. J'ai eu l'impression d'avoir plus appris au sujet des situations locales qu'au cours de mes quatre années à l'Ambassade.

Quel est le principal enseignement que vous retirez de cette expérience ?

Ce que j'ai vraiment apprécié, c'est le fait de travailler pour un patron russe et d'avoir également des collègues espagnols, italiens, anglais, irlandais, américains, suédois et, bien entendu, bosniaques. Je me suis familiarisé avec la culture de chacun de ces pays au travers de notre interaction quotidienne et de nos façons de travailler différentes. Ce type de connaissance culturelle peut vous donner un grand avantage pour comprendre vos interlocuteurs. Tout processus décisionnel est tributaire d'une communication personnelle. Bien sûr, chaque capitale émet ses instructions à l'intention de ses missions diplomatiques, mais ces instructions doivent être exécutées par le personnel de terrain. Si vous voulez obtenir le soutien de quelqu'un, lui faire changer d'avis ou l'influencer, vous devez connaître sa culture.

Pourquoi est-il important, à votre avis, pour le Japon de détacher du personnel auprès de l'OSCE ?

Le Japon est très intéressé à contribuer à la communauté internationale. Nous soutenons financièrement de nombreux projets. En Bosnie, par exemple, notre contribution s'est élevée à près de 500 millions de dollars des États-Unis au cours de ces 20 dernières années. Grâce à notre assistance, des ponts, des routes et des bâtiments ont été construits

ou reconstruits. Nous avons également fourni une assistance pour le déminage. Mais notre projet le plus connu a peut-être été le don de nouveaux bus à des entreprises de transport public dans trois grandes villes de Bosnie, à savoir Sarajevo, Banja Luka et Mostar, dans l'intérêt de la réconciliation ethnique. Et ces bus sont encore en service aujourd'hui.

À mon avis, outre l'assistance financière, il importe également pour le Japon de montrer ce que nos citoyens peuvent apporter grâce à leur savoir-faire. Je suis convaincu que l'un des meilleurs moyens de fournir une assistance concrète, en particulier en Europe ou en Europe orientale, consiste à travailler à l'OSCE, car, contrairement à d'autres organisations internationales, elle y dispose d'importantes missions de terrain. Si vous êtes citoyen européen, vous pouvez acquérir ce genre d'expérience en travaillant pour l'Union européenne. Mais, malheureusement, en tant que citoyens japonais, nous ne pouvons normalement pas nous porter candidats à des postes à l'Union européenne. Étant partenaire asiatique de l'OSCE, le Japon a cependant la possibilité de détacher des experts pour occuper des fonctions au sein de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle j'encourage toujours les citoyens japonais à présenter leur candidature. C'est un moyen pour eux d'acquérir une expérience sans pareil et pour le Japon de montrer sa contribution directe à la communauté.

Travailler pour l'OSCE vous donne une expérience multiculturelle que vous n'obtiendrez jamais dans une organisation nationale. Cela peut s'avérer des plus utiles plus tard dans votre vie, lorsque vous aurez à traiter de questions délicates avec des collègues ou

des homologues d'origines culturelles différentes. Lorsque vous serez assis autour d'une table avec eux, il sera probablement trop tard pour commencer à vous familiariser avec la façon dont ils pensent ou travaillent. Ce sont des choses que vous devez déjà savoir si vous souhaitez que des travaux urgents soient menés à bien dans les délais voulus. L'OSCE m'a donné une grande chance d'apprendre ces choses. Maintenant que je fais partie officiellement du service diplomatique japonais, l'expérience que j'ai acquise à l'OSCE est très appréciée.

Pensez-vous que l'approche de la sécurité propre à l'OSCE, fondée sur le dialogue et la coopération, soit utile en tant que source d'inspiration ou modèle pour la situation en Asie ?

Malheureusement, quand vous mentionnez l'OSCE en Asie, bien souvent, les gens ne savent pas ce que c'est. À l'époque de la guerre froide, l'OSCE avait été créée dans le but d'éviter le scénario-catastrophe par des pays acceptant d'échanger entre eux des informations militaires. En principe, ce type de mécanisme – une organisation régionale œuvrant en faveur de la transparence et de l'échange d'informations militaires – pourrait constituer un modèle utile pour l'Asie. Bien qu'il s'agisse d'une très bonne idée, il pourrait s'avérer difficile d'introduire un tel modèle en Asie dans un proche avenir. Mais, bien entendu, tout est possible avec la volonté politique nécessaire.

Détacher leurs ressortissants auprès de l'OSCE est l'un des moyens, pour les partenaires pour la coopération, de contribuer à l'action de l'Organisation. Le Japon dépêche des experts auprès des opérations de terrain de l'OSCE depuis 1999.



Photo : OSCE

La Troïka de l'OSCE

Chaque année, un autre État participant de l'OSCE préside l'Organisation et appose sa propre marque de fabrique sur les travaux de l'année. La Troïka de l'OSCE a été créée lors du Sommet de Helsinki en 1992 pour apporter une certaine continuité à la direction de l'Organisation. Il s'agit d'un cadre de coopération entre la Présidence actuelle, celle qui l'a précédée et celle qui lui succédera.

Il appartient à chaque Présidence de décider de la forme que prend cette coopération. La Troïka peut être utilisée pour des dialogues approfondis, des consultations occasionnelles ou très peu. Cette année, la Suisse, la Serbie et l'Allemagne tiennent non seulement des réunions hebdomadaires et des réunions informelles ad hoc mais maintiennent également des contacts quotidiens sur les questions d'actualité. Comment cela se passe-t-il ? Les trois membres de la Troïka nous donnent trois points de vue.

Serbie (Présidence actuelle de l'OSCE)

“La Troïka est le principal organe consultatif de la Présidence de l'OSCE et nous coopérons étroitement avec nos collègues de la présidence sortante (Suisse) et de la présidence entrante (Allemagne). Nous considérons que cet organe est très important pour aider la Serbie à diriger l'OSCE. Nous organisons régulièrement des réunions de la Troïka, plus fréquemment même qu'une fois par semaine. Nous procédons à des échanges de vues au sujet des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'OSCE. Cela facilite quelque peu notre travail au cours d'une année très difficile alors que nous sommes confrontés à l'une des crises les plus graves de l'histoire de l'Organisation. Et nous espérons que ce mode de coopération se maintiendra l'année prochaine, lorsque l'Allemagne assumera la présidence.

Cette année, les ministres des affaires étrangères des pays de la Troïka ont décidé de tenir également des réunions de la Troïka au niveau ministériel. Nous avons déjà eu des réunions ministérielles en Allemagne et en Serbie. Ces réunions sont l'occasion pour nos ministres d'avoir leurs propres discussions sur les questions les plus urgentes. Au cours de leur dernière réunion tenue à Belgrade en avril, ils sont convenus de nommer des représentants de l'OSCE auprès des groupes de travail du Groupe de contact trilatéral, qui s'efforce de trouver une solution diplomatique au conflit en Ukraine et dans son voisinage.”

– **Vuk Zugic, Représentant permanent de la Serbie auprès de l'OSCE et Président du Conseil permanent**

Suisse (Présidence de l'OSCE en 2014)

“L'année dernière, il s'est avéré assez difficile d'utiliser la Troïka. Pour moi, l'institution représentait une occasion de plus d'interagir avec la délégation ukrainienne [l'Ukraine a présidé l'OSCE en 2013], mais nous n'y avons pas recouru

aussi systématiquement que ne le fait la Présidence serbe. Nous aurions aimé y recourir davantage, mais ce n'était tout simplement pas faisable.

Cette année, la Serbie a décidé d'utiliser intensément la Troïka. Nous n'avons eu en définitive que 23 réunions de la Troïka l'année dernière, soit à peu près autant que la Présidence serbe en a organisé jusqu'en mai 2015.

Bien entendu, en tant que membre principal de la Troïka, vous êtes celui qui prend les décisions. Cette année, notre rôle a changé. Nous sommes là pour conseiller et pour essayer de mobiliser le soutien des autres États participants de l'OSCE en faveur de la Présidence.

Lorsque la décision fut prise à Vilnius, en décembre 2011, d'avoir des présidences suisse et serbe consécutives, il a été convenu d'instaurer une étroite coopération entre la Serbie et la Suisse durant les deux années en question. La Troïka n'est qu'une des expressions de cette étroite coopération.” – **Thomas Greminger, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OSCE**

Allemagne (Présidence de l'OSCE en 2016)

“La formule de la Troïka est garante de continuité et c'est la raison pour laquelle elle est si importante. Nous ne pouvons pas établir notre programme de travail pour une année seulement et devons donc assurer un suivi et une continuité. Dans le cadre de la Troïka, nous nous familiarisons avec les questions qui devront être traitées durant notre présidence. C'est utile parce que ces questions ne sont parfois pas examinées durant les séances du Conseil permanent et que la seule façon d'en être informé consiste à faire partie de la Troïka.

La Troïka est un format très intense. Mais je pense que la Présidence serbe l'utilise de manière optimale et nous faisons de notre mieux pour la soutenir dans l'exercice de ses fonctions. Nous récolterons les véritables bénéfices de notre appartenance à la Troïka lorsque nous prendrons la barre de l'OSCE en 2016.

Nous avons, cette année, une situation particulière. Vu sous cet angle, il est plutôt avantageux que l'Allemagne fasse partie à la fois de la Troïka et du groupe de Normandie [un cadre de négociation auquel participent la France, l'Allemagne, l'Ukraine et la Russie, en vue de parvenir à un règlement de la crise en Ukraine et dans son voisinage]. Cela permet à la Présidence de rester en phase avec les efforts déployés par le groupe de Normandie et de fournir aux deux parties les informations et l'assistance nécessaires pour qu'elles s'acquittent efficacement de leur travail.”

– **Rüdiger Lüdeking, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OSCE**

Article rédigé par Mia Ilić, stagiaire à la Section de la communication et des relations avec les médias, Secrétariat de l'OSCE.

Repenser l'OSCE et la sécurité en Europe

Par Fred Tanner

Au cours de ses près de 40 années d'existence, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui était jusqu'en 1994 la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), a dû s'adapter à un environnement de sécurité en constante évolution. Les efforts de réforme étaient souvent motivés par des changements paradigmatiques dans la sécurité mondiale et européenne. La première tentative de moderniser l'Organisation de fond en comble remonte à fin 2004. Le Conseil ministériel de l'OSCE a chargé un groupe de personnes éminentes d'examiner l'efficacité de l'Organisation dans une Europe en pleine évolution. Dans leur rapport, les membres du groupe ont écrit ce qui suit : « les anciennes lignes de division héritées de la guerre froide n'existent plus. En conséquence, le rôle de l'OSCE, comme celui des autres organisations de sécurité, est en cours d'adaptation à ce nouveau paradigme de sécurité. (...) Un paysage européen et eurasiatique en rapide évolution impose à une organisation comme l'OSCE de jouer un rôle constructif pour prévenir l'apparition de nouvelles lignes de division ». Ils ont formulé des recommandations destinées à améliorer l'action collective de l'Organisation face aux conflits prolongés et aux menaces du XXI^e siècle.

Après le conflit armé de 2008 entre la Russie et la Géorgie, l'OSCE a lancé, sous la présidence grecque, le Processus de Corfou, qui consistait en une série de discussions informelles sur les moyens de rétablir la confiance entre les États participants. Le Processus de Corfou s'est conclu par le Sommet d'Astana de 2010, au cours duquel les États participants ont renouvelé leur engagement en faveur de la « vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiatique, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs. » Toutefois, un projet de « Cadre d'action », qui contenait un catalogue de mesures de réforme, n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Après Astana, le programme de réformes s'est poursuivi sous la présidence lituanienne de 2011 dans le cadre des dialogues dits « de V à V » et a été repris fin 2012 dans celui du Processus Helsinki +40. Ce processus visait à réaffirmer les principes de Helsinki dans les trois dimensions – politico-militaire, économique-environnementale et humaine – de la sécurité de l'OSCE et à renforcer la capacité de l'Organisation de relever les défis actuels et futurs en matière de sécurité. Il a reçu beaucoup d'attention et suscité de grandes attentes dans le cadre d'un plan de travail établi conjointement par la Suisse et la Serbie pour leurs présidences successives (2014 et 2015, respectivement). Malheureusement, la crise en Ukraine et dans son voisinage a eu pour effet de paralyser Helsinki +40.

Cette crise a aussi plongé l'OSCE dans une crise existentielle, compromettant son rôle de gardien légitime de la sécurité européenne. C'est dans ces circonstances que le Président en exercice d'alors, Didier Burkhalter, Ministre suisse des affaires étrangères et Président de la Confédération, a créé le « Groupe de personnes éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun » à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Bâle en décembre 2014. L'idée était de préparer le terrain à un dialogue de sécurité inclusif et constructif dans les régions euro-atlantique et eurasiatique en prenant en considération la crise en Ukraine dans une perspective plus large ainsi que les autres développements dans l'espace de l'OSCE que les États participants perçoivent comme une menace pour leur sécurité. Le Groupe a été chargé de réfléchir aux moyens de rétablir la confiance et de consolider (de nouveau) la sécurité européenne en tant que projet commun en se fondant sur l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris, ainsi qu'aux moyens d'assurer un respect effectif des principes de l'OSCE. Il examine aussi les menaces perçues dans l'espace de l'OSCE et étudie des réponses communes et les possibilités de confirmer, d'affiner, de redynamiser et de compléter des éléments de la sécurité coopérative. Enfin, il lui a été demandé d'analyser le rôle particulier que joue l'OSCE dans la sécurité euro-atlantique et eurasiatique et celui qu'elle joue dans la prévention et le règlement des crises, notamment en Ukraine. Il est à espérer que le Groupe sera en mesure de redynamiser certains des éléments du Processus Helsinki +40, qui fera l'objet d'une réunion de haut niveau prévue à Helsinki en juillet et pourrait également porter ses fruits au-delà de la Réunion du Conseil ministériel de Belgrade en fin d'année.

Ayant à sa tête l'Ambassadeur Wolfgang Ischinger, qui préside la Conférence de Munich sur la sécurité, le Groupe est composé de 15 membres originaires de toutes les régions de l'OSCE, qui siègent à titre personnel.

Le Groupe a été chargé d'élaborer deux rapports. Le premier, un rapport intermédiaire, a été présenté à Vienne le 17 juin. Il porte sur les enseignements tirés de l'engagement de l'OSCE en Ukraine. Le second, un rapport final, traitera des questions plus générales de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Les deux documents devaient contenir des recommandations pratiques et des points d'action à l'intention des décideurs, notamment de la Réunion du Conseil ministériel et des États participants de l'OSCE.

Des orientations générales pour les travaux du Groupe sont données par la Troïka de l'OSCE, composée de la présidence suisse sortante, de la présidence serbe actuelle et de la future présidence allemande. Le Groupe sollicite des apports des États participants de l'OSCE, du Secrétariat de l'OSCE, de ses institutions et de l'Assemblée parlementaire, d'organisations multilatérales qui s'occupent de questions liées à la sécurité européenne, de la société civile et de groupes de réflexion. Il le fait, notamment, en organisant des auditions, en faisant établir des documents et en procédant à des visites. Le Groupe et ses membres profitent également des occasions qui leurs sont données de dialoguer avec des représentants de haut niveau des États participants (par exemple, dans le cadre d'activités parallèles lors de conférences multilatérales et autres réunions internationales). Le Groupe est aidé par une unité de soutien qui lui fournit une assistance opérationnelle et logistique pour la convocation de réunions ainsi qu'un soutien concret pour la rédaction de ses rapports. Le Réseau OSCE de groupes de réflexion et d'établissements

universitaires fournit au Groupe des orientations générales pour les travaux du Groupe sont données par la Troïka de l'OSCE, composée de la présidence suisse sortante, de la présidence serbe actuelle et de la future présidence allemande. Le Groupe sollicite des apports des États participants de l'OSCE, du Secrétariat de l'OSCE, de ses institutions et de l'Assemblée parlementaire, d'organisations multilatérales qui s'occupent de questions liées à la sécurité européenne, de la société civile et de groupes de réflexion. Il le fait, notamment, en organisant des auditions, en faisant établir des documents et en procédant à des visites. Le Groupe et ses membres profitent également des occasions qui leurs sont données de dialoguer avec des représentants de haut niveau des États participants (par exemple, dans le cadre d'activités parallèles lors de conférences multilatérales et autres réunions internationales). Le Groupe est aidé par une unité de soutien qui lui fournit une assistance opérationnelle et logistique pour la convocation de réunions ainsi qu'un soutien concret pour la rédaction de ses rapports. Le Réseau OSCE de groupes de réflexion et d'établissements universitaires fournit au Groupe des études et des notes d'information. Le Groupe est financé par des contributions volontaires. ■

L'Ambassadeur Fred Tanner est Conseiller principal auprès du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE. Au sein du Secrétariat de l'Organisation, il est responsable du projet relatif au Groupe de personnes éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun.

Le rapport intermédiaire du Groupe de personnes éminentes, intitulé « Lessons learned for the OSCE from its engagement in Ukraine », est disponible à l'adresse suivante : www.osce.org/networks/164561?download=true

Wolfgang Ischinger, Président du Groupe de personnes éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun, répond à des questions :

Pourquoi ce groupe est-il nécessaire ?

Aucune des instances internationales existantes – ni le Conseil de sécurité des Nations Unies, ni le Conseil OTAN-Russie, ni les relations entretenues depuis de nombreuses années maintenant entre l'Union européenne et la Fédération de Russie – aucun de ces arrangements organisationnels ou institutionnels n'a été en mesure d'offrir un cadre pour trouver un règlement pacifique au conflit dans l'est de l'Ukraine, y compris la situation en Crimée.



L'idée d'instituer un processus de réflexion qui permettrait à toutes les parties au conflit – la Fédération de Russie, l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique, les États de première ligne comme la Pologne, les États baltes et d'autres – d'être représentées dans le cadre d'un effort informel pour rechercher une voie à suivre, pour définir des moyens de renforcer l'architecture de sécurité européenne, est née à la fin de l'année dernière et je trouve que c'est une très bonne idée.

Le Groupe de personnes éminentes s'efforcera d'apporter une contribution sérieuse à la réflexion sur ce qui doit être fait pour éviter que des crises comme celle que nous avons connue au cours des 12 derniers mois en Ukraine et dans son voisinage ne se reproduisent.

Comment l'expérience que vous avez acquise en présidant le dialogue national en Ukraine au nom de l'OSCE l'an dernier vous a-t-elle préparé au rôle de Président de ce groupe ?

Le travail que j'ai effectué au nom du Président en exercice de l'OSCE au printemps de l'année dernière m'a donné un aperçu de première main de la situation tant à Kiev que dans la région du Donbass. J'ai pu visiter Donetsk et d'autres collectivités avant que les combats ne rendent de telles visites impossibles. Cette expérience, jointe à mes solides antécédents de négociateur de crise, est extrêmement utile pour façonner les priorités de notre groupe.

Membres du Groupe

Wolfgang Ischinger (Allemagne), Président de la Conférence de Munich sur la sécurité
 Dora Bakoyannis (Grèce), membre du Parlement grec, ancienne Ministre des affaires étrangères et Présidente en exercice de l'OSCE en 2009
 Tahsin Burcuoğlu (Turquie), ancien ambassadeur
 Ivo H. Daalder (États-Unis), ancien ambassadeur, Président du Chicago Council on Global Affairs
 Oleksandr Chalyi (Ukraine), Président de Grant Thornton
 Vaira Vike-Freiberga (Lettonie), ancienne Présidente de la Lettonie, Présidente du Club de Madrid
 Jean-Marie Guéhenno (France), ancien Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, Président de l'International Crisis Group
 Barbara Haering (Suisse), ancienne membre du Parlement, Directrice du groupe de réflexion econcept Inc.
 Sergi Kapanadze (Géorgie), ancien Vice-Ministre des affaires étrangères, Directeur du groupe de réflexion Georgia's Reforms Associates
 Sergey A. Karaganov (Fédération de Russie), Président honoraire du Présidium du Conseil de politique étrangère et de défense
 Malcolm Rifkind (Royaume-Uni), ancien Ministre des affaires étrangères, membre du Parlement
 Adam Daniel Rotfeld, (Pologne), ancien Ministre des affaires étrangères, professeur à l'Université de Varsovie
 Teija Tiilikainen (Finlande), ancienne Secrétaire d'État, Directrice de l'Institut finlandais des affaires internationales
 Kassym-Jomart Tokayev (Kazakhstan), ancien Premier Ministre, Président du Sénat
 Ivo Visković (Serbie), ancien ambassadeur, professeur de sciences politiques à l'Université de Belgrade

On trouvera davantage d'informations à l'adresse [see www.osce.org/cio/133976](http://www.osce.org/cio/133976)

Quels résultats attendez-vous du Groupe ?

Le Groupe a un double mandat. Le premier rapport contient des recommandations à l'intention expresse de l'OSCE et le second traitera de façon plus générale de questions relatives à la sécurité européenne en allant au-delà de celles liées directement à l'OSCE.

Dans le premier rapport, nous avons formulé des recommandations qui, nous l'espérons, alimenteront les décisions du Conseil permanent de l'OSCE. Il s'agit de recommandations sur les moyens pour l'Organisation d'être mieux à même de faire face à des situations d'urgence de ce genre et sur les moyens de doter l'OSCE d'une influence politique et d'un pouvoir accru.

Le conflit géorgien en 2008 a été une leçon pour nous et celui de cette année en Ukraine en a été une bien plus importante encore. Notre groupe se doit donc d'examiner la sécurité d'une façon nouvelle et sérieuse : qu'en est-il de la maîtrise des armements conventionnels ? Qu'en est-il de la confiance dans les relations politiques ? Nous devons créer une architecture européenne caractérisée par la transparence sur les plans militaire et politique, la vérifiabilité, la transparence mutuelle de l'information et la réduction des armements.

L'année 2014 a été un coup de semonce pour la sécurité européenne. Le Groupe nous donne la possibilité de réagir et de faire des suggestions sur les moyens d'édifier une communauté de sécurité euro-atlantique plus résiliente et inclusive.

ENTRETIEN AVEC ILUTA LĀCE

Marta en Ouzbékistan

Bien des choses sont inhabituelles à propos de Marta, le principal centre de défense des intérêts des femmes en Lettonie. L'une des plus surprenantes est qu'il s'emploie à améliorer la vie des femmes non seulement en Lettonie, mais aussi jusqu'en Ouzbékistan. Iluta Lāce a fondé le centre de ressources Marta pour les femmes à Riga, en 2000.

En quoi Marta est-il spécial ?

Nous examinons la législation et les pratiques existantes et lorsque nous constatons que quelque chose est discriminatoire, nous nous efforçons de trouver des solutions créatives – parfois subversives. Par exemple, lorsque certains groupes ont voulu légaliser la prostitution durant la crise économique, nous avons mené une campagne sur le slogan humoristique « Sauvez le pays, devenez prostituée ». Notre but était de montrer l'enfer que vivent les filles et les femmes à travers l'exploitation sexuelle et de bloquer les propositions tendant à les exploiter davantage. Nous avons organisé une campagne sur le thème « Laisse-moi tranquille » en vue de hâter l'instauration d'une protection juridique contre le harcèlement et d'aider à mieux en comprendre l'impact négatif. Nous faisons appel au mécanisme de la cour constitutionnelle pour modifier les lois qui sont discriminatoires à l'égard des femmes. Nous recherchons des moyens de traiter de problèmes nouveaux que personne ne sait comment aborder, comme, par exemple, celui du cyberharcèlement.

Pourquoi avez-vous décidé de travailler en Ouzbékistan?

Nous ne pourrions pas créer un monde meilleur si nous nous occupons seulement de notre propre jardin. Nous devons sortir de notre zone de confort. Nous sommes tous connectés. Nous avons commencé à travailler en Ouzbékistan en 2009, lorsque notre partenaire, la Chambre italienne de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture, recherchait des spécialistes pour s'occuper de problèmes de violence à l'égard des femmes. La Lettonie et les pays d'Asie centrale ont en fait pas mal de choses en commun – l'histoire commune que nous partageons en tant qu'anciens

membres de l'Union soviétique nous a aidés à nous comprendre et à engager un dialogue. Il est inspirant et encourageant de travailler avec des femmes en Ouzbékistan, d'apprendre comment elles font face aux difficultés qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne. Nous exécutons également des projets au Kirghizistan (depuis 2012) et au Tadjikistan (depuis 2014).

Quels sont les problèmes particuliers auxquels vous vous heurtez ?

Les problèmes varient. Par exemple, les filles sont souvent contraintes au mariage par leur famille à un très jeune âge, en particulier dans les zones rurales. Un autre problème réside dans le fait qu'en cas de rupture familiale, les femmes se retrouvent habituellement seules avec un enfant sans aucun soutien. Nous nous efforçons de leur apporter une aide psychologique et juridique et de faire en sorte qu'elles bénéficient d'une pension alimentaire adéquate de la part de leur ex-mari.



Sur quoi avez-vous vos activités ?

Nous éduquons des psychologues, des conseillers juridiques, les membres de malhallas [administrations locales autonomes], des communautés d'entraide et d'autres ONG. Nous essayons de partager nos connaissances et nos méthodes de travail. Au sein des communautés locales en Ouzbékistan, les gens trouvent alors leurs propres moyens d'intégrer nos outils dans leur travail.

À quel genre de projets participez-vous ?

Par exemple, conjointement avec notre partenaire italien, nous avons formé des femmes souhaitant créer leur propre petite entreprise, notamment pour des activités qui peuvent être exercées à domicile, comme la broderie, la confection de tartes, le tissage de tapis et la fabrication d'instruments de musique. Ces activités commerciales aident les femmes à gagner le respect de leur famille.

Nous avons aidé plusieurs centres de soutien – à Tachkent, Andijan, Navoi et Ferghana – à mener des campagnes ciblant les femmes vulnérables. Au fil des années, plusieurs milliers de femmes en situation de vulnérabilité ont bénéficié d'un soutien juridique et psychologique dans ces centres.

Le problème est que les centres locaux éprouvent des difficultés à développer continuellement les programmes de soutien. Maintenant, nous nous efforçons de faire enregistrer Marta en Ouzbékistan afin de pouvoir coopérer plus efficacement avec les organisations locales. Nous estimons que c'est nécessaire pour fournir un appui continu, en vue plus particulièrement de préserver le professionnalisme et de prévenir le « surmenage » parmi les spécialistes soutenant des femmes vulnérables.

Je ne vois aucune utilité à faire appel à une succession d'experts. Il est plus efficace de constituer des partenariats, d'éduquer les spécialistes locaux et de diffuser nos méthodes de façon qu'elles puissent être adaptées aux besoins locaux et utilisées durablement. Récemment, alors que je me trouvais en Ouzbékistan, j'ai été très heureuse de constater que certains de nos outils étaient appliqués non seulement au sein des organisations avec lesquelles nous avons travaillé mais aussi dans différentes communautés.

Quelle est l'attitude de la population locale à l'égard de vos activités ? Vous heurtez-vous à des stéréotypes sexistes ?

Contre toute attente, la situation est très similaire à celle qui existe en Lettonie. Quotidiennement, nous

nous heurtons à des stéréotypes sexistes, mais nous recevons aussi un soutien. Lorsque nous parlons de questions sensibles comme les droits en matière de reproduction ou la violence à l'égard des femmes, nous devons choisir nos mots soigneusement, car en Ouzbékistan les gens ont leur propre façon de dire les choses. Nous parlons de respect mutuel et de familles fortes. De la même manière, en Lettonie, lorsque nous avons commencé à travailler dans le domaine de la traite, nous n'utilisons pas ce mot. Au lieu de cela, nous organisons des séminaires sur ce que les femmes devaient savoir avant d'aller travailler à l'étranger. Tout est dans la manière dont vous faites passer votre message. Nous nous efforçons d'employer des mots que les gens comprennent.

Dans toute société, il n'est pas aisé de parler de violence à l'égard des femmes. La société civile s'efforce de la mettre à l'ordre du jour, mais l'existence de la violence à l'égard des femmes est niée. Officiellement, il n'y en a pas. Elle n'est pas reconnue comme posant un problème. C'est une des raisons pour lesquelles il est difficile d'ouvrir des refuges pour les victimes de violence en Asie centrale. Il en allait de même en Lettonie il y a quelques années – les gens parlaient de conflits familiaux, mais pas de violence.

Quels sont vos plans pour l'avenir ?

Nous aimerions concentrer notre attention sur de nouveaux sujets. Par exemple, si l'on reconnaît déjà que la traite des êtres humains pose un problème en Asie centrale, la violence domestique est encore en grande partie taboue. Conjointement avec les organisations locales, nous devons trouver un moyen de la mettre à l'ordre du jour.

Durant la Présidence lettone de l'Union européenne cette année, nous avons invité nos partenaires du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan à venir en Lettonie. Nous avons échangé nos connaissances en ce qui concerne la coopération avec les institutions publiques et les gouvernements et, de concert avec d'autres experts en genre et des ONG de l'Union européenne, nous avons élaboré des recommandations, dans le cadre des objectifs de développement et du programme de développement durable post-2015 de l'Organisation des Nations Unies, sur trois grands sujets : la traite, la violence domestique et les mariages précoces.

Valentina Polunina s'est entretenue avec Iluta Lace. On trouvera davantage d'informations sur Marta à l'adresse <http://www.marta.lv>

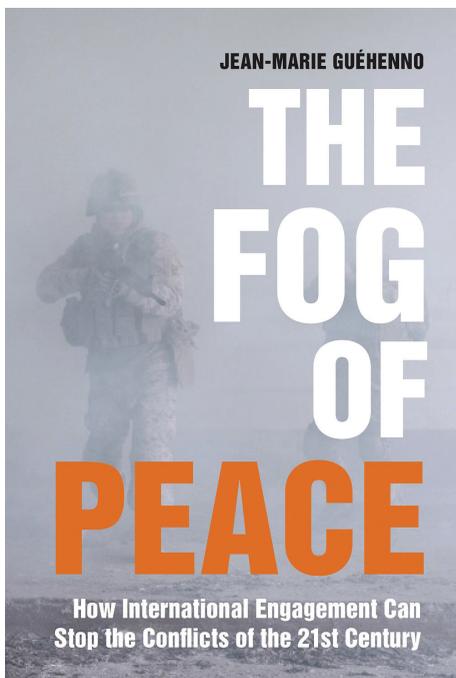
LECTURE RECOMMANDÉE

Une visibilité en baisse depuis la Seconde Guerre mondiale

Jean-Marie Guéhenno, *The Fog of Peace*

En 1945, lorsque l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été créée, le monde a connu un moment rare de clarté morale, note Jean-Marie Guéhenno, chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU de 2000 à 2008, dans son nouveau livre sur les dilemmes posés par les interventions internationales en faveur de la paix. Il signale également que cette clarté s'est obscurcie en raison de la transformation de la notion de sécurité. Si l'ONU a été conçue pour empêcher un État d'en envahir un autre, dans le monde d'aujourd'hui, ce sont plutôt des forces qui agissent de façon transnationale ou une défaillance interne des États qui menacent la sécurité.

Le livre de M. Guéhenno est entièrement consacré à la force de maintien de la paix de l'ONU, l'OSCE n'y étant mentionnée qu'une seule fois, dans une allusion à l'« échec lamentable » du Conseil ministériel de 2004 à Sofia. Pour l'auteur, les idées défendues dans l'ouvrage s'adressent principalement « à tous ceux qui veulent agir efficacement dans un monde qui est redéfini par les forces conflictuelles de la mondialisation et de la fragmentation. »



Il estime que « nous avons besoin d'une boussole fiable pour naviguer dans le brouillard de la paix » et constate « qu'une intervention devient morale non pas parce qu'elle est un combat contre le mal, mais parce qu'elle nous oblige à faire des choix entre des avantages contradictoires et le moindre des maux. Ce sont ces dilemmes qui font que le maintien de la paix est une affaire d'éthique et ce sont ces dilemmes que je voudrais partager avec le lecteur ».

The Fog of Peace est une chronique personnelle des interventions de maintien de la paix dans 12 conflits différents, deux d'entre eux – la Géorgie et le Kosovo – se situant dans l'espace de l'OSCE.

LA PASSION D'AIDER

Evgenia Shevchenko est une spécialiste ukrainienne reconnue des techniques de feutrage. Depuis décembre 2014, Evgenia dirige un atelier spécialisé qui a été aménagé dans le centre d'aide pour les personnes déplacées (Dopomoga Dnipro) situé sur l'avenue Karl Marx à Dnipropetrovsk (Ukraine). Le centre héberge environ 40 personnes déplacées et reçoit chaque jour de nombreux visiteurs.

Tous les soirs, les enfants et les adultes se rassemblent dans l'atelier pendant une heure pour apprendre les techniques de feutrage et donner libre cours à leur imagination. Ils créent des petits souvenirs en forme de cœur pour porter chance aux soldats, des pantoufles décorées, des chapeaux, des gilets et différents jouets. Les objets sont commercialisés et les produits de la vente servent à satisfaire aux besoins particuliers des résidents du centre. Ils ont servi récemment, par exemple, à payer les soins médicaux dispensés à une jeune fille qui est tombée malade.



Pour de plus amples informations, écrire à l'adresse suivante :
Dopomoga Dnipro
119 A Karl Marx Avenue
Dnipropetrovsk, Ukraine 49000
Tel:+380963939805

Guidebook to Enhancing Gender-Responsive Mediation:

publié par le Secrétariat de l'OSCE, Bureau du Secrétaire général/Section de la parité des sexes (anglais, russe)

Handbook of the OSCE Study on National Action Plans on the Implementation of the United Nations Security Council Resolution 1325 :

publié par le Secrétariat de l'OSCE, Bureau du Secrétaire général/Section de la parité des sexes (anglais)

Guidelines on the Legal Personality of Religious or Belief Communities :

publié par le Bureau de l'OSCE des institutions démocratiques et des droits de l'homme (anglais, russe)

General Characteristics of Substandard Roma Settlements in Serbia and a Proposal for Further Development Initiatives for the Improvement of the Living Conditions of the Roma Community :

publié par la Mission de l'OSCE en Serbie (anglais, serbe)

Ouvrage consacré à l'exposition de photojournalisme "In My Eyes" :

publié par la Présence de l'OSCE en Albanie (albanais)

Handbook for the Observation of Campaign Finance :

publié par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (anglais)

Practical guide on how to organize activities of counselling centres for migrants :

publié par le Bureau du programme de l'OSCE à Astana (russe)

Manual on Quality Education for All :

élaboré par l'Association nationale arménienne des étudiants avec le soutien du Bureau de l'OSCE à Erevan (arménien)

The Manual on Legal Instruments for the Protection of the Environment through Civil and Criminal Law :

publié par la Mission de l'OSCE en Serbie (serbe)

The Local Community and Challenges of Torrential Floods :

publié par la Mission de l'OSCE en Serbie (serbe)

Guide on Working with Vulnerable Groups and Non-Discrimination Principles :

publié par la Mission de l'OSCE en Serbie (serbe)

Handbook on Cyberspace: Information Security and Rights :

élaboré par l'ONG Journalists for the Future avec l'appui du Bureau de l'OSCE à Erevan (arménien)

Creating Mentor Networks in the OSCE Region: A Practical Roadmap :

Publication conjointe de l'OSCE et de KVINFORM (anglais)

Le magazine **Communauté de sécurité** est publié par le Secrétariat de l'OSCE
Section de la communication et des relations avec les médias
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Téléphone : +43 1 51436 6267
osce.magazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en allemand, en anglais, en espagnol, en français, en italien et en russe sur www.osce.org/magazine

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef : Ursula Froese

Comité de rédaction : Miroslava Beham, Cathie Burton, Ursula Froese, Adam Kobieracki, Alexey Lyzhenkov, Marcel Peško, Desirée Schweitzer

Conception et illustrations : Rakocevic Aleksandar

Impression : Riedel Druck GmbH

Le Magazine Communauté de sécurité favorise le développement d'une communauté de personnes résolues à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE. Les contributions écrites sur des aspects de la sécurité politico-militaire, économique et environnementale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org

